

JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

15. FEVRIER

1779.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Im-
primeur de S. Maj. l'Impératrice-Reine Apôst.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approba-
tion du Commissaire-Examineur.*



JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE.

15. FEVRIER

1779.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Essai sur le commerce de Russie, avec l'histoire de ses découvertes. A Amsterdam 1777.
A Liege chez Defoer. 1 vol de 299 pag.

L'Auteur traite d'abord du commerce de la Russie en général & des différentes productions de ce vaste empire, qui par son étendue immense touche à la Mer de la Chine, à la Mer baltique, la Mer du nord, la Mer noire & la Mer caspienne. L'on trouve ensuite le genre de commerce qui se fait sur chacune de ces Mers, mais ce qui fixe sur-tout

l'attention du lecteur, c'est l'article de la navigation par le pôle du nord. Tous les gens instruits savent qu'on a amusé plusieurs fois le public par de prétendues relations de voyages faits à la Chine ou en Amérique par la Mer glaciale. J'ai toujours eu soin de prémunir contre ces relations, qui sont de vraies charlataneries géographiques *, & qui par la manière même dont elles étoient conçues, portoient l'impression certaine de l'imposture (a). L'auteur nous parle de deux navires en-
voies

* 15. Fév.
1775, p. 240.
— 1. Août
1777, p. 504.

(a) On a vû encore tout récemment dans plusieurs gazettes du mois de Novembre l'article suivant. " D'après les renseignements parvenus à la cour de Pétersbourg, par le moyen d'un navire revenu il y a quelque tems de la Chine par l'Archipel du nord, on y en expédiera d'autres, & qu'après qu'ils auront rempli leur mission, la cour de Pétersbourg fera un traité d'amitié & de commerce avec les Empereurs de la Chine & du Japon, & qu'alors le gouvernement supprimera en tout ou en partie les caravanes qui font par terre le commerce de cette partie des Indes-orientales. Ce commerce est en effet très-dispendieux, très-long, peu sûr, & sujet à toutes sortes d'inconvéniens. Assurément il valoit bien la peine de nous faire connoître l'Argos, & le nouveau Japon qui avoient fait ce voyage si dangereux & si important. Quoi! on nous laisse ignorer l'homme de mer qui enfin a trouvé le passage à la Chine, & par conséquent en Amérique, par la Mer du nord? On ne nomme ni le navire, ni le port dont il est parti, ni le port où il est arrivé (celui d'Archangel, sans doute), ni le tems qu'il a mis à une navigation qui doit servir de règle à un nouveau plan de commerce, ni les obstacles qu'il y a rencontrés &c. . . . Le commerce par

voies dans les mers de l'Amérique en 1764, l'un par le pôle du nord & l'autre par Kamtschatka, & qui se rencontrerent. Mais outre que ce récit est peu circonstancié, qu'on nous laisse même ignorer le port d'où est parti le vaisseau qui devoit passer le pôle du nord, la longitude & la latitude, où il a rencontré l'autre &c, l'auteur entraîné par la force de la vérité envisage lui-même l'état commerçant de la Russie sous un point de vûe qui fait assez connoître qu'il ne croit pas cette découverte réelle, & que même il ne la croit pas possible. " La Russie, dit-il, pourroit avoir, avec
 „ ces deux empires (le Japon & la Chine),
 „ des liaisons d'autant plus avantageuses,
 „ qu'elle y feroit un commerce d'échanges;
 „ & ses liaisons ne feroient ni précaires, ni
 „ humiliantes comme celles des autres Euro-
 „ péens, parce qu'elle feroit en état de se
 „ faire respecter dans ces mers. Mais que la
 „ Russie fasse attention à la distance énorme
 „ de ses contrées orientales du centre de son
 „ gouvernement, à la difficulté d'y transpor-
 „ ter des hommes, déjà trop rares dans le
 „ reste de son empire. Qu'elle n'aille pas abu-
 „ ser un jour de tous ses avantages, pour se
 „ livrer à la manie des conquêtes; qu'elle ne
 „ se laisse pas emporter par la facilité d'impo-
 „ ser

terre est sans doute très-dispendieux, très-long, peu sûr &c; & c'est parce qu'il n'y a pas moyen de le faire par mer, qu'on l'a toujours fait par terre, & qu'on le fera toujours, à moins qu'on ne trouve des raisons pour ne plus le faire du tout.

„ ser à deux peuples asiatiques , dénués de
 „ force & de discipline militaire : quel fruit
 „ recueilleroit-elle d'une entreprise aussi dif-
 „ ficile, lors même qu'elle seroit couron-
 „ née de succès ? Elle n'a déjà que trop de
 „ terres & de déserts (a) : l'immensité de ses
 „ possessions pese sur son trône, & embar-
 „ rasse son administration. Qu'elle s'occupe
 „ donc uniquement de ses besoins présents &
 „ de ses ressources réelles ; qu'elle relève &
 „ fasse fleurir l'agriculture dans ses provinces ;
 „ qu'elle s'attache sur-tout à augmenter sa
 „ population ; qu'elle donne des mœurs &
 „ une police générale à tant de peuples, qui
 „ n'ont de commun que le joug de la même
 „ domination ; qu'elle affranchisse, qu'elle amé-
 „ liore, qu'elle étende son commerce ; qu'elle

(a) *Les Russes*, dit Mr. Linguet (Ann. pol. n. 30),
*ont abandonné en quelque sorte le plus vaste em-
 pire de l'univers pour venir s'entasser sur les bords
 de la Baltique.* Voilà pourquoi la somme totale
 de la population de cet empire est respectivement
 si petite, & ne passe pas les 9 millions, comme
 je l'ai prouvé par les ukases touchant les mili-
 ces, & les tables de la mortalité (1. Avril 1777,
 p. 490). Si cependant on préfère de s'en tenir au
 dénombrement de 1778 (genre de calcul qui
 ne mérite presque aucune confiance) ; il y a 6
 millions de mâles sujets à la capitation avec les
 vieillards & les enfans ; en y ajoutant autant de
 femmes, 300 mille soldats, 100 mille ecclésiasti-
 ques &c, cela iroit presque à 13 millions. Mais la
 Russie étant attentive à déguiser l'exiguité de sa
 population, il ne faut pas s'attendre à être in-
 struit de la vérité par des calculs directs, tou-
 jours exagérés par des raisons politiques.

„ fasse éclorre les arts utiles sur les traces de
 „ la liberté : voilà les objets les plus dignes de
 „ son ambition ; voilà les vraies conquêtes,
 „ & les plus glorieuses qu'elle puisse entre-
 „ prendre „

Si le passage par le nord étoit ouvert, tous ces raisonnemens tomberoient à faux. Car alors l'étendue de l'empire, les déserts, &c. n'entreroient pour rien dans le calcul d'une expédition orientale, les flottes armées à Archangel porteroient à Kamtschatka tout ce qu'il faut pour la faire réussir, & les Russes seroient certainement plus à même de conquérir des *Asiatiques dénués de force & de discipline*, que les Anglois de conquérir leurs colonies, parce que leurs expéditions se feroient sans concurrence, sans obstacle de la part des nations de l'Europe, qui n'ont aucun établissement dans ces parages ; au lieu que les opérations des François, Anglois, Portugais, Espagnols en Amérique sont toujours traversées par quelque peuple européen, rival & jaloux.

Mais ce qui prouve encore plus clairement la fausseté d'un passage par le nord découvert & fréquenté dès l'an 1764, c'est que depuis cette époque tout le commerce de la Russie dans les mers de l'orient s'est toujours fait par Kamtschatka, ce que certainement on eut cessé de faire, si on avoit pu dépasser le nord de la Sibérie : parce que le commerce de Kamtschatka est & sera toujours très foible & d'une petite utilité, par l'éloignement de cette presque île, qui ne tient pour ainsi dire au corps de l'empire que par des espaces imaginaires, &c

dans laquelle il faut faire passer tout ce qui est nécessaire à une colonie, avec des peines & des fraix supérieurs au fruit qu'on peut s'en promettre. C'est, comme je l'ai déjà dit, la grande raison qui doit rassurer les nations qui ont des établissemens en Amérique, contre tout ce que la Russie pourroit tenter pour y fonder une colonie; jamais elle ne pourra malgré la proximité de Kamtschatka faire contre l'Amérique une tentative vigoureuse, parce que jamais elle ne rassemblera à cette extrémité de l'empire ce qu'il faudroit pour la faire réussir. La même considération a lieu à l'égard du Japon & de la Chine.

Reste donc le passage du nord; or il est démontré par tout ce que je viens de dire, qu'il n'est pas encore découvert; & il est indubitable qu'il ne le sera jamais. Pourquoi? Parce que, quand même on viendroit à s'assurer que l'Asie ne tient pas à l'Amérique par le nord (ce qui reste toujours fort vraisemblable), il seroit encore très-certain que les monts de glaces qui couvrent la mer & les côtes, font un obstacle que l'art de la navigation ne subjuguera jamais. Fût-il une saison de l'année où les glaces laissassent un passage libre, elle sera courte, incertaine dans son commencement & sa fin: le moïen de fixer la sortie des navires du port d'Archangel, le tems qu'ils emploieront pour ne point être interceptés par les glaces; de calculer ensuite le retour sur la marche d'une chose qui n'est soumise à aucun calcul, qui dépend de la température de l'air, de la nature des vents &c.,

& qui dès-lors est aussi incertaine que ses causes ? Enfin ce qui prouve que les glaces ne laissent aucun intervalle, que la Mer au nord de la Sibérie n'en est jamais dégagée, c'est le voyage du capitaine Phipps, homme d'un courage & d'une capacité rares, fait avec toutes les précautions possibles dans la saison la plus favorable &c. Dès l'entrée de sa navigation dans les parages de la Nouvelle-Zemble, il a connu l'impossibilité absolue de continuer sa route ; & le détail raisonné qu'il a donné de son voyage, a été regardé comme une réfutation de fait de tant de relations romanesques qui avoient fait illusion au public crédule (a). La force & l'industrie de l'homme occupent sans doute un grand espace dans l'univers, mais la nature y a le sien ; elle en est jalouse : les loix géographiques du globe, sont suivant l'expression d'un ancien, éternelles & imprescriptibles :

*Has leges æternaque fœdera certis
Imposuit natura locis. 1. Georg.*

(a) V. le Journ. du 15. Fcv. 1775, p. 246. — Je viens de lire dans le supplément à l'histoire naturelle de Mr. de B. (t. 8, p. 211, édit. in-12.) : *On ignore si le détroit de la Nouvelle-Zemble est quelques fois navigable ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'on l'a toujours trouvé couvert de glaces. Si cela est, que sera-ce des parages plus septentrionaux & qui bordent des côtes plus avancées vers le pôle ?.. Il paroît cependant que dans certains tems ce détroit doit être navigable, puisque le capitaine Phipps a dépassé le 80e. degré de latitude ; ou bien, que les glaces restent dans le détroit y subsistent plus long-tems qu'en pleine mer.*

La satire des satyres. Broch. in 8°. 1778.
sans nom d'auteur ni lieu d'impression.

15 Avril,
1778, p. 572.

ON a dit que la gloire de la poésie s'évanouissoit à mesure, qu'une secte de froids sophistes élevoit la sienne, que l'extinction du feu du génie opérée par les glaces de la philosophie, se faisoit remarquer surtout dans le temple des muses, & que les fronts des Apollons modernes étoient de pavots couronnés. L'auteur de la *satyre des satyres* a voulu réfuter cette persuasion qui gagne tous les jours, en animant sa verve du feu le plus violent, mais c'est le feu de l'aveugle colere, & du fanatisme le plus forcené dont le paroxysme de secte puisse échauffer une tête humaine. Aiant consulté la table des injures tirées des ouvrages

* 1 Juin
1773, p. 397.
— 15 Avril
1776, p. 563.

de Mr. de V *, le satyrique en a fait le plus grand usage. Les titres d'aliboron, d'âne, de cassard, de monstre, reparoissent presque à chaque vers. Voilà sans doute une poésie bien animée, mais qui a pris son feu dans les carrefours & les halles. Dès le moment que l'auteur perd de vûe la nomenclature des épithetes calomnieuses & outrageantes, il ne fait que languir & ramper, comme dit Horace, à la maniere des insectes. On en jugera par cette tirade dirigée contre Mr. Linguet.

Toi qui n'inventas rien, fais la guerre au génie ;
Du haut de ton grenier, siffle l'académie :

Insulte froidement la cendre de Colbert,
 Prouve aux vils ennemis de la philosophie,
 Que l'Europe a grand tort d'admirer d'Alembert.
 De la Seine au Volga, les sots pourront te lire :
 Cher peut-être au clergé qui ne fait que proscrire,
 Mais de l'homme de bien justement rebuté,
 Et par les Souverains que trouble ton délire
 Puni de tems en tems, mais non persécuté,
 Banni de ton pays que tu pouvois instruire,
 Sans amis, sans asyle & sans célébrité,
 Tu mourras, du libraire à peine regreté.
 Tel est le terme affreux, où conduit la satyre.

Cette guerre faite au génie, sans doute au génie de l'auteur, par Mr. Linguet, ce grenier, où il écrit, ces sots qui le lisent, mais sur-tout ce clergé qui ne fait que proscrire, sont des élans de la plus sublime poésie, & sur-tout des expressions de l'exacte vérité. — Puni de tems en tems, quelle énergie ! mais non persécuté ; oh sans doute non ; la persécution n'est jamais employée que contre les philosophes. — Que tu pouvois instruire. Avec quoi ? L'homme qui n'invente rien, ne dira que des choses fort communes qui n'instruiront que les ignorans. — Sans amis, cela suppose des connoissances au moins surnaturelles ; sans asyle, qu'elle horrible situation ! & sans célébrité, voilà le comble du malheur, sur-tout quand on est lu de la Seine au Volga. — Du libraire à peine regreté. Le cher auteur ne le fera pas du sien, mais il a sans doute d'autres regret à espérer. — Tel est le terme affreux où conduit la satyre. Celle ci, pour peu qu'on rende justice à l'auteur, le conduira aux petites-maisons : ce terme n'est point affreux ; à la vérité, on y meurt ordinairement sans célébrité, mais non persécuté.

Après que le bon satyrique s'est épuisé en injures, il s'épuise également en louanges. On sent bien à qui ces louanges sont consacrées. Point de si vil écrivain, adopté par la secte, qui ne devienne un génie ou pour le moins un sage. Le fougueux & imbécille compilateur de *la philosophie de la nature* (a), est un Socrate; puni par le parlement pour ses blasphèmes & son impiété maniaque, c'est un *Socrate dans les fers &c.* Mais j'arrête ici ma plume, & me presse d'abandonner de vûe cette bruiante satyre: l'auteur avertit sérieusement, car la douce & tolérante philosophie ne frappe pas sans crier garre, l'auteur, dis-je, avertit qu'il n'entend pas badinage:

*Aretins insolens, troupeau vil & pervers,
Craignez tout désormais de ma haine tranquille* (b).

(a) 1 Avril 1777, p. 492, & autres cités la-même. Il faut remarquer néanmoins dans l'endroit auquel je renvoie ici, que la platitude intitulée *Aux mânes de Louis XV*, est attribuée par Mr. Linguet à un certain Gudin, & que je pourrois m'être trompé en la supposant sœur de *la Philosophie de la nature*, & des *Paradoxes*.

(b) Pour donner ici quelque nouvel échantillon de la tolérance philosophique, je raconterai que dans une ville de Lorraine, le N°. de ce Journal où il est parlé de la mort de Mr. de V, avec toute la simplicité que l'histoire exige, a été déposé en cérémonie sur le plancher, dans une assemblée de beaux esprits, que tous les assistans en procession ont marché dessus en frappant des pieds & des mains, & en faisant mille imprecations contre l'auteur. On sent assez tout le mal que cela m'a fait; mais on sent bien mieux quelle sage & raisonnable satisfaction il en a résulté pour les grands hommes qui expriment si noblement leur courroux. — Cependant afin que
cette

Par bonheur nous apprenons en même-tems que ce terrible poëte a *quatre-vingts hivers*. Ce qui semble promettre à ceux qui n'ont pas le bonheur de l'admirer, une espece d'impunité, & à lui l'avantage de mourir peut-être à cent ans, avec le privilège de ces vieillards dont parloit un Prophète, qui n'avoient point encore à cette époque perdu les propriétés du premier âge (a).

cette horrible flétrissure effuyée par l'infortuné Journa, ne persuade à personne que j'y ai mis autre chose que la très-pure & précieuse vérité, j'ajouterai au mot de Mr. Tronchin que j'ai rapporté *, une autre expression de ce célèbre médecin, qui est celle-ci : *il a été damné 15 jours avant sa mort*. Un maréchal de France, dont le nom est très-connu, témoin du même spectacle, a dit en sortant delà : *en vérité, cela est trop fort ; jamais je ne me serois attendu d'être témoin d'une pareille scene*. — J'avois résolu de supprimer ces anecdotes ainsi que beaucoup d'autres ; mais routes les fois que j'apprendrai que les philosophes se sont fâchés, j'en rapporterai quelques-unes.

(a) *Puer centum annorum morietur*. Isai. 65.

* I J
1778, p.

La nature considérée suivant ses différens aspects, ou Journal des trois regnes de la nature.

J'Ai déjà fait connoître cet ouvrage périodique dans le Journal de Février 1774, p. 98. Je me prête volontiers à l'annoncer une seconde fois. L'auteur connu par un

très-grand nombre d'ouvrages utiles, continue à le rédiger avec soin, & une circonspection qui devoit régler la plume de tous ceux qui écrivent sur la physique. Rejetter sans examen & par la seule crainte de paroître ridicule, toutes les opinions des anciens, embrasser & exalter avec enthousiasme toutes les assertions des savans modernes, annoncer leur découvertes sans les vérifier, sans même se donner la peine de les concilier avec les saines notions de la nature, c'est à quoi se bornent les talens de presque tous les auteurs d'éphémérides physiologiques. Mr. Buc'hoz éclairé par une grande lecture, une expérience longue & réfléchie, ne marche point avec cette témérité qui se tient toujours à côté de l'ignorante suffisance. Dans le cahier que nous avons sous les yeux (N°. 24. 1778), on voit d'abord une lettre sur une maladie incroyable de deux filles, qui paroît néanmoins bien constatée. Mr. B. en rapporte les circonstances & les preuves sans les garantir : mais les témoignages sont tels qu'il ne paroît pas possible de les récuser, & que le parti le plus prudent est de dire avec le célèbre Boerhave, que pour ne pouvoir pénétrer le secret d'un phénomène, il n'est pas du tout de la prudence de le nier (a).

Suit un mémoire de l'abbé de St. Pierre sur

(a) *Ergò subest hic aliquid, quod cum natura legibus nobis notis minimè convenit; neque tamen negari potest, nisi ab eo qui has leges omnes perfectè noverit. Prælect. acad. t. 5, part. 2, p. 533.*

la médecine, un autre sur les affections scorbutiques &c. La manière d'affâiner les murs y est enseignée avec un détail très-intéressant pour des gens obligés d'habiter des maisons nouvellement construites. A la fin de ce cahier on lit l'avis suivant, qui m'a paru remarquable.

“ On a annoncé, il y a quelques mois, „ les observations de Mr. de la Lande sur „ les taches du soleil, par lesquelles il a déterminé la durée de la rotation solaire de „ vingt-cinq jours dix heures; il se fondoit „ principalement sur une très-grosse tache „ qu'il avoit vû reparoitre plusieurs fois à la „ même place : elle vient de se montrer de „ nouveau au même point; elle étoit si grosse „ se, qu'on pouvoit la distinguer sans lunette. „ Un autre astronome l'a observée plusieurs „ fois; elle a passé le 20 dans la partie invisible du soleil : ainsi on la reverra le 4 ou „ le 5 Décembre, pourvû que d'ici à ce tems- „ là elle ne soit pas recouverte par le fluide „ igné de la surface du soleil qui l'avoit cachée pendant six mois „.

Je n'ignorois pas que Mr. de la Lande regardoit les taches du soleil comme inhérentes au corps de cet astre; je me suis contenté en parlant de cette opinion, de faire observer qu'elle étoit pour le moins très-incertaine. Mais comme cela prend le train ordinaire de nos prétendues démonstrations astronomiques, on me permettra de faire quelques courtes réflexions.

1°. Puisque tout le calcul de Mr. de la Lande, & l'exactitude de la détermination du mouvement solaire sont fondés sur les taches de cet astre, & principalement sur une grosse qu'il a vu reparoître plusieurs fois à la même place ; il est évident que si ces taches ne sont pas inhérentes au corps du soleil, tous ses calculs sont nuls. Examinons donc un moment la nature de ces taches.

2°. Mr. de la Hire croit que ces taches sont des corps opaques qui nagent dans le fluide ignée. Par conséquent ils n'ont aucune place fixe. La moindre tempête solaire doit les déplacer étrangement. Dans le système de Mr. de la Lande, ces tempêtes sont terribles, puisqu'elles couvrent & découvrent des montagnes, qu'elles durent plusieurs mois &c. — Wolff assure d'après des observations dont il garantit l'exactitude, que les taches solaires sont absolument détachées du corps de l'astre, & élevées à une hauteur considérable (*élem. ast.* page 413.). Maintenant je demande qui a raison ou Mr. de la Hire, ou Mr. Wolff, ou Mr. de la Lande ?

3°. Mr. de la Lande assure que ces taches sont inhérentes & immobiles, puisqu'il en a vu une grosse reparoître plusieurs fois à la même place. Un moment de réflexion nous va découvrir un paralogisme singulier. D'où Mr. de la L. peut-il savoir que la grosse tache a reparu plusieurs fois à la même place ? Qui, dis-je, lui a garanti que cette place étoit la même ? Car il faut bien remarquer que sur un globe uni, uniforme, qui dans toute sa surface

face présente un aspect parfaitement semblable, il n'est pas possible, dès le moment qu'on lui suppose un mouvement de rotation, de déterminer les places, de les reconnoître, de juger si ce sont les mêmes ou non. Cela est de toute évidence pour quiconque fait se faire une idée de la chose. Quand Mr. de la Lande daignera s'expliquer là-dessus, on verra clairement qu'il suppose le tems de la rotation du soleil bien déterminé, & que par-là il détermine les taches : après quoi il détermine le tems de la rotation sur la révolution des taches (a). Cercle vicieux, argument replié sur lui-même d'une façon monstrueuse, qui met la question en preuve, & la preuve en question ; maniere de raisonner si commune parmi les astronomes, que les gens instruits ne s'en étonnent plus, & dont cependant, vû l'illusion générale produite par ces sophismes, on devroit s'étonner infiniment.

4°. Si la tache observée par Mr. de la Lande a fait une révolution de 25 jours, dix heures ; d'autres taches ont employé 24, 25, 26,

(a) Dans le système de Wolff, ces taches doivent reparoitre également dans un certain nombre de jours, soit que les corps maculeux soient emportés par un effet & une communication du mouvement du soleil ; soit que soumis à la loi des planètes, ils reçoivent le mouvement du mécanisme général. Mais de même que le retour d'un satellite de Jupiter ne peut servir à déterminer la révolution de cette planète, les taches du soleil ne peuvent donner le moyen de calculer le tems de sa rotation.

II. Part.

R.

* j'en ignore pas que le mouvement de la terre doit entrer dans ces calculs ; mais cela ne les dispense pas d'être uniformes.

27, 28 &c. jours pour achever leur période *. Le célèbre Kirch en a observé une avec une attention toute particulière, qui n'a reparu qu'après 27 jours complets ; Mr. Lemonnier nous assure qu'elles emploient toujours aux environs de 27 jours. Or la moindre différence dans la révolution des taches, est une absurdité dans le système de Mr. de la Lande, puisqu'elles ne sont autre chose que les parties éminentes du noïau solaire, dont la rotation n'est sans doute pas sujette à de telles anomalies ; mais si ces taches sont détachées, si elles nagent dans le fluide ignée, ou si elles sont élevées jusqu'à une certaine hauteur dans l'atmosphère solaire ; l'inégalité de leur révolution est une chose qui n'a pas besoin d'explication.

5°. Ces taches au lieu de suivre la direction de l'écliptique, qui est la seule qu'on puisse raisonnablement supposer à la rotation du soleil, en suivent souvent une très-différente. Par ex. la tache qui en 1644, a été vûe durant 7 jours, s'est éloignée de l'écliptique à mesure qu'elle approchoit du limbe du soleil (a) ; or c'est-là ce qui dans le système de Mr. de la Lande, ne peut arriver sans que les montagnes du soleil deviennent ambulantes.

(a) Elle a été observée par tous les astronomes de l'Europe le 11, 12, 13, 14, 15 & 16 Mai. Voyez la figure & la marche de cette tache gravées en taille douce dans la *Bestmelsheit* de Mr. Gottsched, p. 316, tab. 4, édit. de 1762.

6°. La tache que Kirch a vû faire sa révolution en 27 jours, a paru sur le disque du soleil 12 jours, & a cessé de paroître durant 15. Si les corps maculeux sont détachés du soleil & quelques fois même fort éloignés de sa surface, cette observation n'a rien qui m'étonne; mais si les taches sont fixées, voilà un mystère impénétrable*. Il faut remarquer que Kirch est un des meilleurs astronomes & des plus exacts observateurs de ce siècle; il entretenoit un commerce d'érudition astronomique dans toute l'Europe.

7°. Ces taches inhérentes & fixes; ces parties du noïau solaire couvertes & recouvertes par le fluide ardent; ont-elles quelque vraisemblance, quelque analogie avec quoi que ce soit que nous connoissons dans l'univers? Voïons-nous la mer dans sa plus grande fureur couvrir & abandonner une partie de l'Asie ou de l'Europe; monter sur le sommet des Alpes & se resserrer derechef dans les bornes de la Méditerranée? & cela presque tous les ans, & plusieurs fois l'an; par l'effet d'une tempête qui dure 6, 7 & 15 mois? La mer a ses tempêtes; dans ses fureurs les plus extrêmes elle menace son rivage & ne le dépasse pas. Pourquoi l'élément liquide qui couvre le noïau du soleil, auroit-il d'autres loix? . . . Mais peut-être les inégalités du globe solide du soleil ne sont-elles pas si considérables que celles de la terre (a), peut-être ne

(a) Proportion gardée, elles doivent être un million & même trois millions de fois plus grandes
R z que

font-ce que des isles à fleur d'eau ou à fleur de feu ? — Eh qui nous a informé de cette différence ? Quelle preuve en donne-t-on ? Point d'autre que le raisonnement de Mr. de la L. & sa manière de calculer la révolution du soleil. Encore un cercle vicieux : on le rencontre dans toutes les profondes opérations de ces Messieurs.

* *Quis.*
philos. a P.
Lemonnier.
t. 4. p. 183.

8°. On a vû ces taches s'éclater, se diviser en plusieurs pieces. Telle qui avoit été d'abord très-grande s'est partagée quelques jours après son apparition en plusieurs petites & a perdu presque toute son étendue visible *. Ce phénomène se concilie parfaitement avec le système de Wolff & de la Hire; mais le moyen de l'expliquer dans les principes de Mr. de la Lande ?

9°. Le soleil étant un très-vaste corps, dont le noïau n'est pas encore transformé en fluide ardent, envoie sans doute dans l'atmosphère qui l'environne, des fumées fort opaques, qui forment des nuages plus ou moins durables. Il s'en forme autour de la terre, dont les émissions vaporifiques ne sont rien en comparaison de celles du soleil (a). Or dans le système de Mr. de la L., ces fumées,

que celles de la terre, puisque c'est le rapport entre la terre & le soleil. 1. Janv. 1779, p. 27.

(a) D'ailleurs le fluide ignée agissant sans cesse sur le noyau opaque qui lui sert de base, doit en élever des vapeurs tout autres que le soleil n'éleve de la terre dans un éloignement de 30 millions de lieues.

ces vapeurs épaissies & condensées, qui suivant plusieurs astronomes sont suffisantes pour former de grosses comètes (a), n'ont pas lieu; elles n'existent pas, ne se condensent pas, ne forment jamais aucun nuage; les taches que nous croïons être l'effet de ces nuages ou plutôt ces nuages même, sont *inhérentes*, ce sont les endroits les plus élevés du noïau d'où le fluide liquide s'est retiré.... Mais la preuve de tout cela?... C'est que Mr. de la L. a eu besoin de tout cela pour preuve.

10°. Les Newtoniens prétendent que lorsque le soleil est entièrement lucide & sans tache, il est de toute nécessité que quelque comète vienne s'y incorporer, parce que ce défaut de tache prouve que le soleil n'ait pas de quoi élever des fumées & de former des taches, est réduit, pour ainsi dire, à sa propre substance (b). Selon Mr. de la L., c'est

(a) Wolff regarde toutes les comètes comme le fruit des exhalaisons du soleil & des planètes. *Corpora solis & planetarum exhalationibus generata.* Comp. elem. mathes. t. 2. — Mr. de Buffon croit que la terre & les planètes sont le résultat de quelques grosses étincelles jaillies du soleil heurté par une comète.

(b) Cette nécessité de nourrir le soleil par des corps étrangers, est une des assertions favorites de la vieille philosophie, d'où les Newtoniens semblent l'avoir prise ainsi que plusieurs autres. Les anciens croyoient même que les exhalaisons de la terre & des autres planètes, étoient essentiellement requises à la conservation du soleil. Senèque s'en explique fort au long. *L. 6. quasi.*

le contraire. Quand le soleil a des taches, c'est que le fluide ardent ne suffit pas pour couvrir tout le noiau, soit parce qu'il est trop accumulé ailleurs par l'effet de quelque tempête, soit parce qu'il n'est plus en assez grande quantité pour couvrir tout le globe. Mais qui de ces Messieurs a raison? & pourquoi l'hypothèse de Mr. de la L. auroit-elle la préférence sur celle des plus anciens & des plus illustres Newtoniens? Pourquoi? c'est que sans cette espèce de déluge périodique qui laisse de tems en tems les montagnes du soleil découvertes, Mr. de la L. ne fauroit déterminer la rotation de cet astre. Or cela seroit bien trop chagrinant, pour qu'on ne s'empresse pas de croire très-fermement toutes les suppositions nécessaires au succès d'une opération si importante.

Il est inutile d'avertir qu'en faisant ces réflexions, je n'ai aucune intention d'offenser Mr. de la L. Je ne me suis permis de m'occuper un moment de cette matière, que parce que je suis persuadé que le célèbre astronome seroit lui-même très-fâché que par une confiance imprudente, on supposât à ses démonstrations plus de solidité & de force qu'elles n'en ont dans la réalité (a).

nat. c. 16. Lucain exprime le même système au 20. liv. de sa Pharsale :

*Nec non oceanus pasci phœbumque polumque,
Credimus.*

(a) C'est dans la même persuasion que j'ai examiné un autre raisonnement de Mr. de la Lande sur les taches du soleil, dans le Journ. du 15. Nov. 1777. p. 417.



*Le Chasse-nuit , ou l'astre du jour dissipant
la nuit des Nuits clémentines. Par un Ro-
main de l'académie des Arcades. A Avignon
1778. 1 vol. in 8°. de 102 pag.*

ON prétend qu'un bon-homme , en Italie, frappé du bruit qu'ont fait dans le monde littéraire les nuits d'Yong , a entrepris de faire des *nuits clémentines*, qui certainement sont plus *nuits* que celles d'Yong , puisqu'il est impossible d'en lire quelques lignes sans sentir la plus victorieuse impression du sommeil. Ce faiseur de *nuits* s'appelle , dit-on , *Giorgi Bertola* , & se croit né à Rimini. Son ouvrage est traduit en françois par M. Caraccioli. Mais il y a des sceptiques qui prétendent que Bertola , personnage réel ou fabuleux , n'est pour rien dans ces nuits , & que le tout est de la manufacture de Mr. Caraccioli. C'est au moins le sentiment qu'on établit dans ce *Chasse-nuit* , dont l'auteur raisonne de la manière suivante :
 “ La note du traducteur qui nous avertit que le poëte italien parle des lettres de Ganganelli , qui ne paroissent point encore , est très-propre à faire suspecter l'authenticité du poëme italien , attribué à M. Giorgi Bertola , & donne un juste lieu de croire qu'il est sorti des mêmes ateliers que les lettres soi-disant clémentines. Car enfin , je le demande , comment Mr. Giorgi Bertola auroit-il pu désirer qu'une main élégante mît au jour les lettres du Pape Clément

XIV, puisqu'il n'en connoissoit point, & n'en pouvoit point connoître, étant démontré que les lettres publiées sous le nom de ce Pontife, depuis la publication du poëme de Bertola, sont de la pure fabrique de Mr. Caraccioli & de ses collaborateurs *. Le poëte italien eût donc été aussi un poëte divinement inspiré dans cette supposition ? Il auroit été transporté en esprit dans le cabinet de Mr. Caraccioli, faisant la conversation avec soi-même, & tenant ce fameux monologue si bien décrit dans le *Tartuffe épistolaire démasqué*, sur le plan des opérations qu'il méditoit ? Il auroit suivi l'habile opérateur dans ses différentes manipulations ? Il l'auroit vû environné de cent corbeilles de fleurs diverses, choisir d'une main élégante & discrete tantôt l'œillet & tantôt le jasmin, ici la rose, là le lys ou la tubéreuse, par-tout les fleurs les plus dignes par le brillant de leur coloris, ou la suavité de leur odeur, d'entrer dans la composition de ce gros & magnifique bouquet dont il a enrichi & enbaumé le public ? Mr. Bertola auroit vû de ses yeux ce ravissant spectacle ? Il faut que vous en conveniez, Mr. Caraccioli, ou bien si vous déniez au poëte italien le don de prophétie & la qualité de prophete, il est nécessaire que vous vous confessiez auteur & des Nuits & des Lettres clémentines; choisissez : point de milieu „

Tel est le raisonnement de l'auteur du *Chasse-nuit* ; mais, sans prendre part à cette controverse, je dirai seulement que l'épaisseur & la profonde obscurité de ces *Nuits* est telle que,

* J. du r.
Juillet 1778,
page 330, &
autres cités
la-même.

pour peu qu'on aime le jour, on ne soutient pas un moment l'aspect de ce noir & affreux cahos. P. ex. comprendra qui pourra les passages suivans : *“ Ici on tolere tous les hommes sans tolérer les erreurs. . . . Avec le don de penser, l'homme n'a-t-il pas reçu la liberté de dire ce qu'il pense, soit par écrit, soit de vive voix? Quel Roi fut jamais en droit de prescrire l'usage de la plume & de la langue? Ne pas tolérer les erreurs, & tolérer cependant les hommes qui dogmatifent, qui accréditent les erreurs, soit par écrit, soit de vive voix. Voilà un mystere qui est réellement bien assorti à la nuit où il est né „*

Comprendra-t-on mieux ce qui fuit : *“ Il me semble l'entendre dire : (Clément à l'ancienne Rome) malgré ta valeur, qui te rendit la maîtresse & la merveille du monde malgré ta pompe, ta renommée, tes vassaux, ton éclat, je fus plus grand que toi . . . je fus humble,„* Quel baragouin ! un homme *humble*, qui se glorifie au-delà de ce qu'a jamais fait la plus orgueilleuse philosophie, qui se dit *plus grand que Rome*, parce qu'il est humble. Une telle idée, un tel discours hurlent contre l'essence & la nature de l'humilité, qui s'anéantit & s'évanouit par un seul regard de complaisance sur elle même. Tout le poëme, ainsi que les notes sont remplis de pareilles extravagances ; & si tout cela n'est pas de C, il n'est certainement pas d'un auteur plus raisonnable, ni plus conséquent.

A la suite du *Chasse-nuit*, on lit des *Vûes*

sur les *entrevûes* du pape Ganganelli. L'auteur censure plusieurs endroits de ces *entrevûes*, dont quelques-uns m'ont paru également repréhensibles *, & dont quelques autres ne semblent pas mériter tout-à-fait la censure qu'il en fait. Du reste, le critique reconnoit dans ces *Entrevûes* beaucoup de netteté, de précision, d'esprit, de noblesse & de gravité: il devoit ajouter que certains articles y étoient traités d'une manière qui réfute pleinement & sans appel toutes les illusions de la philosophie du jour (a); qu'en général l'auteur fait preuve d'une érudition très-vaste & bien dirigée, d'une critique ingénieuse & solide, de l'art de dialoguer avec grace & intérêt, & enfin du grand talent de discuter avec une clarté brillante des matières abstraites & profondes. Si j'étois l'auteur de cet ouvrage, comme les *Nouvelles ecclésiastiques* l'annoncent *, je me ferois dispensé d'en faire l'éloge & n'aurois point occupé mes lecteurs par deux extraits que j'en ai faits; mais la vérité est que je n'y ai aucune part, ni pour le texte, ni pour les notes; & qu'ainsi les injures dont le très-honnête périodiste me régale à cette occasion, ne sont pas plus méritées que celles qu'il m'a prodiguées en tant d'autres occasions, où, bien loin

* V. le J.
du 1 Avril
1778, p. 490.

* *Nouv.
eccléf. du 3
Oct. 1778,*
p. 170.

(a) P. ex. lorsque dans le 9. entretien il défend la vérité du récit évangélique contre Mr. Mead, & lorsque dans le 12. il combat les idées des Encyclopédistes sur la population. Voyez le Journ. du 1. Mars 1778, pag. 315, & 1. Avril 1778, p. 483.

de m'en attrister & de les repouffer, je me suis cru bien honoré, me voyant associé dans ses feuilles aux personnes les plus illustres dans l'Eglise & dans l'état, qu'il calomnie avec une ardeur égale, dès le moment qu'elles ne se sont pas dégradées par le fanatisme de sa secte.



Siciliam, tentaminis typometrici majoris exemplum Ferdinando IV sacrum &c. *La Sicile, carte exécutée suivant l'art typométrique, nouvellement inventé, dédiée au Roi des Deux-Siciles Ferdinand IV.*
A Bâle, gr. in-fol. Prix 3 liv.

C'est sans doute une ingénieuse invention que celle d'imprimer les cartes, comme on imprime les livres, en se servant de caracteres & d'un compositeur. Cette maniere imaginée depuis peu d'années par Mrs. Preusch & Haas, vient d'être employée pour une carte de la Sicile.

L'avantage de ce nouvel art est de diminuer beaucoup le prix des cartes & de les rendre susceptibles de correction; mais cet avantage ne compensera jamais le défaut d'exactitude, au moins dans les cartes particulieres (a).

(a) Cet avantage n'est pas même aussi considérable qu'il le paroît d'abord. Pour en jouir, il faut laisser subsister la table; or cela n'est pas toujours possible, sur-tout à un typometre qui en imprime beaucoup, & qui a besoin de ses types.

Dans les cartes très-générales on peut figurer des mers, des rivières, des montagnes avec des figures mobiles; mais le moien de faire p. ex. une belle carte des Alpes telle que j'ai vue depuis peu, avec des signes généraux & communs à toutes les montagnes? Le moien de représenter la largeur très-inégale & l'étrange tortuosité de certaines rivières, de la Moselle p. ex. depuis Treves jusqu'à Cochem? A quel point de perfection que le compositeur puisse atteindre, il restera toujours au-dessous du graveur; à moins que les signes ne soient en nombre infini & de toutes les figures possibles. Alors les cartes deviendroient des ouvrages à la mosaïque, dont le prix ne le céderoit certainement pas à celui de la gravure. Du reste dans la carte de Sicile, que j'ai sous les yeux, le succès de Mrs. Preusch & Haas a été plus loin qu'on n'eût osé l'espérer; mais l'on sent assez qu'ils n'ont pu atteindre la perfection de la méthode ordinaire. Il paroît même qu'on a dû graver l'ichnographie de Messine. Les autres villes sont toutes exagones, & représentées par le même type. Dans la gravure on peut avoir égard à leur grandeur respective, la configuration de leur enceinte &c.

A la carte on a joint une petite brochure en langue allemande : *Grundriß der typometrischen Geschichte, von August Gottlieb*

pes. La planche gravée subsiste toujours; on peut toujours y toucher & y faire quelque réforme, quoique plus difficilement que dans une table de pièces rapportées.

Preuschen. Basél, bey Johann Schweigs
hauser 1778. On y rend compte de l'inven-
tion & des progrès de ce nouvel art, de la
maniere d'imprimer les cartes selon les règles
typographiques &c. A la fin de cette brochure
on voit la carte du canton de Bâle, exécutée
de la même maniere que celle de la Sicile.

Parmi les pieces qui concourent déjà en
grand nombre pour le prix de l'éloge de
Mr. de V, l'académie françoise en a reçue
une qui l'a vivement indignée contre l'auteur.
Cette piece est marquée au coin de l'audace
& de la plus insolente satyre. Au lieu de s'oc-
cuper à célébrer les vertus du *grand homme*,
le panégyriste s'attache uniquement aux cir-
constances de sa fin; & la faisant contraster
avec le triomphe qui l'a précédé de peu de
jours, il écrit ces vers qu'il prétend être un
éloge proprement dit (a); il les destine à être

(a) Dans le préambule de cet éloge singulier,
on lit le passage suivant, sur lequel l'auteur
fonde son droit au prix. " L'académie ne doit
,, ignorer, dit-il, ni la propriété ni l'étendue
,, du nom d'*éloge*. Dans sa signification premiere
,, c'est une courte inscription au bas d'une sta-
,, tue, d'un tableau, ou sur une tombe; ordi-
,, nairement à la louange de celui qui en est le
,, sujet, mais non pas toujours cependant: car
,, la condamnation ou la proclamation des cau-
,, ses de condamnation d'un accusé s'appel-
,, loit *éloge*; & les écritaux dont nos cours de
,, justice

mis au bas du portrait de Mr. de V, dans le cas que ce portrait soit un jour employé, comme il le présume, à orner les cabinets d'aïfance.

Ferney, jusqu'à fa fin, ne fit point ses *délices*:
Son goût fut, dans Paris, plus conforme à ses
mœurs.

On l'y vit dévorant ses propres immortidices,
Passer en un clin d'œil, du triomphe aux hor-
reurs;

Qu'il en jouisse donc; digne de sa mémoire
Ce temple soit celui de son goût, de sa gloire (a).

„ justice ordonnent quelquefois de couvrir les
„ criminels, sont proprement des éloges. Le cri
„ que fait l'exécuteur de la haute - justice à
„ Paris, en sortant de la conciergerie du pa-
„ lais, avec le criminel qu'il conduit au suppli-
„ ce, est un éloge &c. „

(a) Mr. de V. ayant fait le *Temple du goût*, & le *Temple de la gloire*, dès critiques plaisans dirent qu'il avoit fait le *goût sans gloire*, & la *gloire sans goût*. La justice que j'ai toujours rendue aux talens de Mr. de V, en blâmant l'usage qu'il en a fait si souvent, m'oblige de dire que ces deux ouvrages n'étoient pas sans goût ni sans gloire.



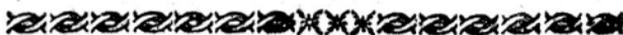
*Le Philosophe chrétien, ou Lettres sur la nécessité & la vérité de la religion. Par Mr. l'Abbé Sigorgne, de la maison & société de Sorbonne. A Mâcon, chez Goery; à Liege, chez Lemarié, 1776. Prix, 8 escalins *.*

C'Est la seconde édition d'un excellent & lumineux ouvrage sur la religion. Comme il

est déjà un peu ancien, je n'entrerai point dans le détail des vûes & des sages observations de l'auteur : je me contenterai de faire remarquer que l'abbé de S. s'applique particulièrement à faire estimer le don précieux de la révélation par le contraste avec les doutes & les incertitudes qu'on rencontre dans les sciences les plus accréditées ; & quant aux obscurités que la religion présente, il fait voir que les objets qui sont le plus à portée de nos examens & de nos recherches, ne sont pas plus exempts de ténèbres impénétrables à nos esprits, que les dogmes de la foi. Genre de réflexion qui prend un nouveau poids sous la plume d'un physicien habile & d'un zélé Newtonien, tel que l'abbé S. " Pourroit-on croire que le système général que Dieu a suivi, dans lequel non-seulement le physique, le moral, le métaphysique sont combinés ; mais dans lequel, sans doute, entrent encore bien d'autres ordres, pour lesquels nous n'avons ni termes, ni idées : pourroit-on, dis-je, croire qu'un tel système fût à la portée des hommes, quand on voit ce qu'il leur en coûte pour connoître quelque petite partie du système du monde physique ; combien peu d'esprits sont capables d'y parvenir, & combien il est douteux que les plus savans y soient parvenus ? ;

☞ *Je n'ai pu satisfaire jusqu'ici au grand nombre de lettres qu'on m'a adressées d'Allemagne, pour me prier d'y faire passer l'édition que je viens de faire du Dictionnaire*

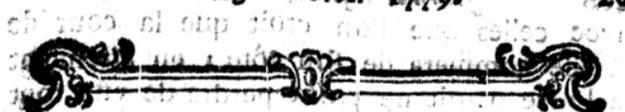
géographique de Vosgien , parce que l'imprimeur a constamment refusé de se prêter à cette demande , pour des raisons dont je n'entreprends pas l'examen. Mais l'imprimeur du Journal vient d'envoïer aux sieurs Van Duren à Francfort , une partie du ballot que celui de Liege lui avoit donné en commission. A cette occasion , je répéterai la déclaration qui est placée à chaque ordinaire à la tête du Journal. Je ne m'occupe ni de souscription , ni de distribution , ni de quoi que ce soit qui passe l'époque de l'impression , soit du Journal , soit de toute autre chose : l'imprimeur du Journal reçoit toutes les commissions , même touchant ceux de mes écrits qui n'auroient pas été imprimés chez lui.



La lettre *A* est le mot du dernier Logogriphe.

Sous mon casque pompeux , il est moins de cervelle
 Que dans le crâne étroit d'un frêle moucheron ;
 Cet insecte s'énivre , & gruge un macaron ,
 Tandis qu'à jeun mon corps cent fois se renouvelle.
 Inanimé , je suis l'ame des Potentats ,
 Je les fais respecter & craindre en leurs états ;
 Un même instant me voit en divers lieux paroître
 Quelquefois précieux , toujours rare & commun
 Je fais peine & plaisir , bien ou mal à quelqu'un ;
 Et ma face en portrait par-tout me fait connoître.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 30 Décembre.)

Six vaisseaux de ligne sont partis ces jours-ci de notre port faisant voile vers les Dardanelles. On dit qu'ils se rendent sur les côtes de Syrie, où un certain Pacha a excité de nouveaux troubles, & a même déjà fait à la ville de Seyde des menaces si fortes, que le consul de France & les marchands qui y résidoient, ont cru devoir se retirer en Chypre pour se mettre en sûreté.

Depuis le départ des navires russes qui avoient été retenus long-tems ici pour la Mer-noire, & le rappel des agens du Chàn Sahib-Guerai de leur exil par l'intercession de l'ambassadeur de France, l'on est impatient d'apprendre les résolutions, que prendra la cour de Russie, à l'égard de la Porte. Les ministres ottomans se flattent que comme la cour de France a paru vouloir effectuer un accommodement entre les deux Puissances, elle trouvera moyen d'engager l'Impératrice de Russie à retirer ses troupes de la Crimée, & l'on assure que la Porte pour ne point perdre de tems, a dès-à-présent conçu le dessein d'envoier quelques personnes de mérite en Crimée, pour y négocier

avec celles que l'on croit que la cour de Russie nommera de son côté : en attendant la Porte paroît ne point perdre de vûe tout ce qui concerne le bon ordre à l'égard des arsenaux, de la réparation des navires & de l'augmentation des munitions de guerre; & le Capitan-Pacha est en conséquence journellement occupé à traiter avec des marchands étrangers de l'achat & de livraisons de poudre à canon.

R U S S I E.

PÉTERSBOURG (le 15 Janvier.) Le 23 du mois dernier, jour anniversaire de la naissance de S. A. I. le Grand-Duc Alexandre Paulowitsch, la cour fut en gala. Le soir, il y eut bal dans la galerie, où se trouverent l'Impératrice & L. A. I; mais tout-à-coup les danses furent interrompues, & les personnes qui se divertissoient en divers appartemens accoururent vers le centre. La tête, le cœur & les yeux se tournerent du côté où l'on avoit apporté le petit-fils de l'Impératrice, qui étoit l'objet de la fête.

* Dern. J. Le nombre de personnes qui ont péri à la dernière fête *, a été plus considérable qu'on n'avoit dit, & monte à plus de mille.

P. 193.

On assure que les dernières nouvelles que la cour a reçues par un courier de Constantinople, font espérer que nos différens avec la Porte seront bientôt ajustés à l'amiable; & l'on prétend même que la Porte s'est

15. Février 1779.

269

expliquée à cet égard fort favorablement à l'ambassadeur de France qui réside auprès d'elle.

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 15 Janvier.) Le conseil-permanent s'est assemblé ces jours derniers pour la première fois de l'année & plutôt qu'à l'ordinaire, parce qu'il est survenu une affaire de la dernière importance. La commission de l'éducation va s'occuper cette année à mettre sur un meilleur pied l'université de Cracovie, fille de celles de Paris & de Prague. — Il paroît que la marche des troupes russes destinées au secours du Roi de Prusse, est suspendue; du moins on n'en parle plus guere. Cependant l'Impératrice a fait présent depuis peu à ce Monarque d'une pélerine très-précieuse, & lui a envoyé cent Tartares nouvellement levés: leur uniforme consiste en une jacke bleu-foncée doublée de jaune qui leur descend jusqu'aux genoux, en un tollmann jaune & haut-de-chausses longues & larges même couleur. Le premier rang sera armé de piques, indépendamment du sabre & d'une ceinture de pistolets; le deuxième portera une carabine à la manière des hussards, sans compter encore le sabre & les pistolets. Le lieutenant-colonel de Schill est destiné à les commander.

E S P A G N E.

MADRID (le 15 Janvier.) Le 9 de ce mois, la Princesse des Asturies aiant senti

au Pardo pendant la nuit quelques douleurs qui devinrent par degrés plus fortes & plus fréquentes, on crut devoir à deux heures un quart du matin en avertir Sa Majesté, qui passa aussi-tôt à l'appartement de la Princesse, où se trouvoient déjà le Prince des Asturies, les membres de la faculté & le service fait pour assister la Princesse, chacun en ce qui les concernoit. Après un court intervalle & les signes d'un accouchement prochain s'étant annoncés, Son Alt. Roiale à cinq heures trois quarts mit très-heureusement au monde une Infante. Sa Majesté sortit aussi-tôt pour en informer les chefs du palais, les grands, les conseillers d'état, les députés du royaume & toutes les personnes distinguées qui se trouvoient dans la piece voisine. La cérémonie du bapême fut administrée sans délai, & avec les cérémonies accoutumées, à l'Infante nouvellement née par le cardinal patriarche, grand-chaplain, grand aumônier de Sa Maj. & grand-chancelier de l'Ordre-royal de Charles III: on lui donna les noms de Marie-Amélie avec plusieurs autres. Le Roi fut parrain, & les Infans Dom Gabriël & Dom Antonio, assisterent à la cérémonie comme témoins. Quelque diligence qu'on eût apportée à faire part de cet événement aux ambassadeurs & aux ministres étrangers, pour qu'ils se rendissent à la cour en vertu de l'invitation qui leur en avoit été faite, ils ne purent arriver assez tôt, tant parce que la Princesse accoucha dans la nuit, qu'à cause

de la distance de Madrid au Pardo. Cependant ils eurent tous l'honneur de complimenter Sa Majesté. Le Roi ordonna que le même jour on chantât le *Te Deum* dans la chapelle royale de Madrid, que le St. Sacrement y fût exposé, & que la cour s'habillât en gala pendant trois jours, dont le premier en uniforme; & enfin, que pendant trois soirées consécutives il y eût illumination. Suivant les derniers avis reçus du Pardo, la Princesse des Asturies & la Princesse Marie-Amélie sont dans un très bon état.

Le 31 Décembre dernier, le Roi a fait, en présence d'une nombreuse cour, la cérémonie de donner la barrette au cardinal Delgado. Sa Maj. a accordé au lieutenant-général Dom Christoval de Zayas, commandant-général en second de cette capitale, la charge de gouverneur & commandant-général en chef de la même place & de son district, vacante par la mort de Dom Pedro de Cevallos Cortés y Calderón. Ce général, qui est mort à Cordoue, (où il étoit de passage pour se rendre ici), âgé de 63 ans, 5 mois & 19 jours, étoit chevalier de l'Ordre de St. Janvier, commandeur de Sagra & Cenet dans celui de St. Jacques, gentilhomme de la chambre du Roi avec entrée, capitaine-général de ses armées, commandant-général de Madrid & de son district, conseiller & sous-doyen du conseil-suprême de guerre. Pendant près de 40 ans de service & dans tous les emplois distingués, qu'il a successivement remplis, il a soutenu & aug-

menté la réputation qu'il s'étoit déjà acquise dans les grades de capitaine & colonel durant la guerre d'Italie.

Par une suite de la bonne intelligence qui regne entre notre cour & celle de Lisbonne, il a été arrêté de rendre plus commodes & plus praticables les principales routes qui conduisent d'un royaume à l'autre, & il a été établi des voitures publiques pour faciliter les voyages, depuis Barcelone & Pampelune jusqu'à Lisbonne. Le gouvernement s'est aussi occupé du soin de faire rétablir des auberges sur les routes; & les voyageurs étrangers n'auront plus à se plaindre de la difficulté de vivre en voyageant. — Le commerce de nos manufactures est actuellement sur un pied si respectable que le Roi a ordonné l'agrandissement de diverses fabriques, ce qui prouve l'augmentation des manufacturiers & des ouvrages. A l'instance des négocians de Cadix, le Roi a retardé de deux mois le départ de deux navires chargés de riches marchandises pour Lima.

On commence à se rassurer à Grenade (a),

(a) En parlant de cette ville dans le dernier Journal j'ai dit qu'elle étoit située sur le bord de la mer; je devois dire, sur le bord du Xenil. Ce qui en ce moment a fait une espece d'illusion à ma mémoire, c'est que la province de ce nom est bordée par la mer dans toute sa longueur. — Il en est de l'esprit de l'homme à l'égard des bévues & des erreurs, comme de son corps à l'égard des catastrophes multipliées qui le menacent: il est impossible, suivant l'observation d'un ancien, de les prévoir & de les éloigner toutes;

15. Février 1779.

273

sur les suites du tremblement de terre, qui avoit jetté l'épouvante dans cette province. La terre paroît se raffermir. Il n'y a que les comédiens & les filles de joie qui aient fait quelque perte à cette occasion.

P O R T U G A L.

LISBONNE (le 12 Janvier.) L'amitié, la bonne intelligence & la plus grande union regnent à la cour, entre S. M. la Reine-douairiere & notre auguste Souveraine. On assure dans le public, que dans très-peu de jours, il y aura dans cette capitale, & surtout dans le ministère, des changemens considérables, & très-heureux pour les différens Ordres de l'état. S. A. S. Mgr. le Duc de Bragance, paroîtra incessamment ici; il paroît qu'on l'attend avec beaucoup d'impatience.

Les nouvelles manufactures & fabriques en tout genre, qui s'établissent en cette capitale sous le regne heureux de notre Souveraine, sont d'un grand avantage pour ce royaume & encore plus pour la nation, laquelle commence à rompre peu-à-peu les liens qui la rendoient dépendante des Anglois,

ouïtes; en se prémunissant contre les unes, on donne aux autres le tems & l'occasion de nous reprendre :

*Quid quisque vitet, nunquam homini satis
Cautum est in horas. H. l. 2. od. 13.*

glois, & fait se passer de leurs manufactures. — Le bruit se répand que l'escadre françoise qui s'est trouvée depuis peu dans notre voisinage, a pris à la hauteur du cap Finisterre deux frégates angloises & six bâtimens de leur nation, partis de ce port sous leur convoi.

S U E D E.

STOCKOLM. (le 6 Janvier.) Parmi les fêtes à l'occasion de l'heureux accouchement de la Reine & de son rétablissement, la bourgeoisie de cette capitale a voulu se signaler par un festin, donné au peuple le 30 Décembre dans une immense salle, construite à cet effet sur le grand marché, dit Nordermalm; mais, ainsi qu'il n'arrive que trop souvent, cette fête publique a eu des suites funestes. Un trop grand nombre de personnes voulant entrer à la fois, la confusion & la presse furent telles, qu'il fut impossible aux gardes de rétablir le bon ordre, & qu'il périt dans la foule 60 à 70 personnes, la plupart des femmes, outre un grand nombre qui furent blessées.

En conséquence de la résolution prise par la diète relativement aux dons gratuits dont il a été fait mention, la somme totale en a été fixée à 54 tonnes d'or, faisant 900 mille rixdalers, argent de banque, & a été répartie de la manière suivante : savoir, pour le présent de baptême du prince royal de Suede, Gustave-Adolphe, 300 mille rixdalers ;

pareille somme pour une augmentation à la caisse particulière du roi ; pour indemniser S. M. des fraix occasionnés , tant par la tenue de la diète & le baptême du jeune prince , que pour le mariage du duc de Sudermanie , 100 mille rixdalers ; pareille somme pour un don gratuit offert à la Reine regnante , dont elle disposera à son gré , & enfin pareille somme aussi pour la dot de Mde. la duchesse de Sudermanie. Outre cette libéralité des états , les consentemens accordés par les diètes antérieures ont encore été prolongés , sans en limiter le terme , ainsi qu'il se pratiquoit auparavant. — Le 31 du mois dernier , le colonel Carlberg , chevalier de l'Ordre de l'Épée , mourut à Torp , près de Gothenbourg , dans la 83me. année de son âge. Il servoit en 1718 comme lieutenant-ingénieur au siège de Friederichshal , & se trouvant dans la tranchée lorsqu'un boulet termina la carrière de Charles XII , il fut un de ceux qui aiderent à placer sur le brancard , le corps de ce Monarque.

D A N N E M A R C K.

COPPENHAGUE (le 15 Janvier) Le gouvernement vient de donner ordre d'armer une escadre de 10 vaisseaux de ligne & de 6 frégates , qui doit être prête pour mettre en mer au printems prochain. L'équipement de cette escadre est une suite de la résolution que notre cour a prise , de concert avec les autres Puissances du nord , de protéger

la liberté de la navigation dans la Baltique contre tous ceux qui voudroient la gêner par des restrictions arbitraires. Le commandement en chef a été conféré au vice-amiral Fontenay. Les capitaines sont les suivans : l'Eléphant de 70 canons, vaisseau amiral, commandeur-capitaine Krogh; la Princesse Sophie-Frédérique, de 74, commandeur Krieger; la Jutlande de 70, commandeur F. Kaas; le Prince Frédéric de 70, commandeur-capitaine Lous; le Holstein de 60, commandeur-capitaine U. C. Kaas; la Wagrie de 64, commandeur-capitaine de Schicœnehœlle; l'Inføeds-Retten (ou Droit d'Indigénat) de 64, commandeur-capitaine de Winterfeldt; le Danebrog de 60, commandeur-capitaine de Günthelberg; l'Ebenezer de 50, commandeur-capitaine Bording; la Grœnlande de 50, commandeur-capitaine Gerner; la Moen de 36, capitaine Budde; la Bornholm de 36, capitaine Vleugel; la Cronembourg de 34, capitaine Ackeleye; la Christiansoe de 30, capitaine Schicœnning; l'Alsen de 20, capitaine Ziervogel; & la Faroë de 20, capitaine Thæ.

Sa Majesté a décoré de l'Ordre de l'Eléphant le comte Henri IV de Reufs-Plauen, conseiller-privé : elle a élevé au rang de baron le conseiller-privé Adam-Christophe de Holsten.

Le nombre des vaisseaux, qui ont passé l'année dernière le détroit du Sund, est de 8452, dont 2432 hollandois, 2046 anglois, 1224 danois, 1752 suédois, 480

prussiens, 199 dantzickois, 118 de Rostock, 70 de Lubeck, 48 de Brême, 47 russes, 17 de Hambourg, 12 espagnols, 6 portugais & un françois ; liste, sur laquelle un spectateur attentif des révolutions politiques ne peut manquer d'observer que des pavillons, absolument inconnus dans la Baltique, il y a cinq ans, y paroissent déjà en certain nombre, & que leur navigation ne pourra qu'y aller en croissant, si les nations, qui ont fait jusqu'à présent dans ces parages le commerce du fret, ne prennent les mesures les plus efficaces pour se conserver un avantage, qui, tombé une fois en d'autres mains, sera perdu pour jamais.

I T A L I E.

ROME. (le 16 Janvier.) Le tribunal du saint Office a condamné un livre intitulé *Méditations philosophiques*, en ce qu'il contient une doctrine qui conduit au matérialisme. — A l'instance de la cour de Toscane on a arrêté, ces jours derniers, & conduit en prison un certain Antoine Ameli, Vincenzo & Irene ses fils, & Marie Pate parente dudit Antoine, tous sujets de Livourne, comme coupables d'avoir fait de fausses lettres de change.

On a imprimé, aux dépens de la Chambre apostolique, les actes du dernier consistoire & toutes les pièces qui y sont relatives (a).

(a) C'est un in-4^o. de 16 pages, sous ce titre: *Acta in consistorio secreto, habito à sanctissimo Domino*

On voit d'abord le discours que fit le Pape pour instruire les cardinaux du sujet de cette convocation. Après quoi, le secretaire des brefs, Mr. Benoît Stay, lut la lettre de S. A. R. l'archevêque de Treves. Cette lettre est très bien écrite : on y trouve des idées fortes & grandes, & sur-tout l'expression d'une conduite sage & prudente. On ne peut rien ajouter à l'éloge que S. A. R. fait dans cette lettre de l'érudition, des talens, de la piété, du zele & des mœurs de l'illustre prélat (a), dont on voit la rétractation à la suite de cette lettre. C'est une piece raisonnée, pleine de citations savantes, où l'on voit briller les connoissances & l'orthodoxie de l'auteur. On ne peut la lire sans éprouver cette satisfaction secrète que produisent les grandes actions quand elles expriment également l'excellence de

mino nostro Pio, divinâ providentiâ Papâ sexto, feria VI, 25 Decembris 1778, solemnî Dominicæ Nativitatis die, statim post missam pontificalem in Basilicâ vaticanâ, prope B. M. V. de columnâ & Sti. Leonis magni altaria, qui locus nunc pro sacrario est, nondum novo, quod construitur, absoluto. Roma, 1778, ex typographiâ reverendæ Cameræ apostolicæ. Ces actes ont déjà été réimprimés à Cologne, à Manheim, à Francfort & à Treves. C'est Mr. de Hontheim lui-même qui les a fait imprimer dans cette dernière ville.

(a) *Virum tot ceteroquin nominibus mihi carum ac venerandum, utpotè qui ob excellens & singulare ingenium, immensum omnigenæ eruditionis apparatus, longævam experientiam, mores a puero intactos, & fervidum restaurandæ disciplinæ, Ecclesiæque ampliandæ studium, præ alio quovis oneri meo pastorali levando aptior esset.*

l'esprit & du cœur. Cette piece contient presque six pages in 4°. d'un fin caractère (a). Suivent les réponses du Pape à l'archevêque & à Mr. de Hontheim, & enfin le discours par lequel S. S. mit fin au consistoire. Le saint Pere y fait particulièrement l'éloge de la pureté des motifs & de la sagesse des vûes qui ont opéré cette rétractation (b). Mais tout cela recevra un nouvel éclat de lumiere par l'instruction pastorale que Mr. de Hontheim publiera au premier jour.

Quelques amateurs de l'antiquité qui depuis l'année dernière ont entrepris une excavation dans les collines dites Viminale & Esquiline, ont découvert quelques chambres peintes dans un goût singulier, & ornées de figures, qu'on a jugé dignes d'être offertes aux yeux du public & sur-tout aux amateurs des beaux arts, non-seulement gravées, mais même peintes en mignature avec tout le soin possible. Pour cet effet le chevalier Mengs, artiste célèbre, a été excité à dessiner les cadres des tableaux. La gravure comprendra treize estampes qui paroîtront successivement;

(a) Elle étoit écrite toute entiere de la propre main de l'auteur, comme le Pape le déclare aux cardinaux : *propria manu totum perscribere voluit, selectis Patrum auctoritatibus & rationibus roboravit.*
 — Je me suis trompé en disant, d'après les nouvelles publiques, que cet écrit étoit divisé en trois colonnes.

(b) *Non temporali ullo commodo illectus, non virium infirmitate fractus, non ingenio debilitatus, nec molestis inductus suasionibus.*

cessivement ; on en a déjà fini deux tant à l'encre qu'en mignature.

VENISE (le 15 Janvier.) Hier, on a procédé à l'élection d'un nouveau Doge. Cette élection s'est faite suivant l'ancien usage, en choisissant d'abord 41 électeurs, qui ont élu le noble Paul Renier, pour Doge ou Duc de cette république, lequel a successivement rempli les charges d'ambassadeur de cet état auprès des cours de Rome, de Vienne & près de la Porte ottomane. D'abord après cette élection, le nouveau Doge fut conduit au conclave, où on lui donna ainsi qu'aux nobles électeurs un repas des plus splendides. Peu après l'élection on envoya un exprès à Rome au noble André Renier, ambassadeur de la république près du St. Siege, pour lui annoncer que son pere venoit d'être élu Doge & pour le rappeler, vû que ni les fils ni les freres d'un Doge ne peuvent occuper aucun emploi public. Le nouveau Doge s'étant levé de table, fit distribuer au peuple du pain, du vin & de l'argent. Le soir le palais ducal fut superbement illuminé & on y donna un magnifique bal à la noblesse, qui y assista en grand nombre ; l'on y avoit aussi invité les ambassadeurs & ministres étrangers. Le bal ne fut interrompu que pour voir tirer un très-beau feu d'artifice derriere le palais ducal. Toutes ces réjouissances seront répétées aujourd'hui & demain. Ce matin s'est fait le couronnement du nouveau Doge, après qu'il eut été, comme de coutume,

premierement montré au peuple dans l'église de St. Marc, & conduit avec trois de ses plus proches parens par 60 des ouvriers de notre arsenal, aiant à leur tête l'étendard de St. Marc, sur la grande place.

NAPLES (*le 17 Janvier.*) Ce matin à cinq heures, la Reine est heureusement accouchée d'une Princesse, qui a reçu sur les fonts de baptême les noms de Marie-Christine-Thérèse-Amélie-Jeanne-Antoinette-Josephine-Françoise.

P A Y S - B A S.

BRUXELLES (*le 3 Février.*) Le général prince de Ligne, qui est de retour ici de l'armée & en dernier lieu de Vienne, a été déclaré gouverneur de Mons en Hainaut. — Pour faciliter la levée des recrues, le gouvernement a rendu la publication suivante.

Ayant jugé convenir au service de Sa Maj. & au bien général de tous ses états de faire promptement, dans les provinces de sa domination aux Pays-Bas, une nombreuse levée de recrues, pour compléter & augmenter, s'il le faut, les régimens nationaux de ces pays, Sa Majesté, qui se rappelle avec sensibilité les marques de zèle & de courage, que ces vaillantes troupes ont données en tant d'occasions, a lieu de se promettre de l'affection si souvent éprouvée de ses fideles sujets des Pays-Bas, & de leur attachement pour la gloire du Souverain & pour le bien de la monarchie, qu'il se présentera d'abord assez de gens de bonne volonté, pour remplir à tous égards ses intentions, & pour chercher à s'attirer par leurs services des marques

particulieres de sa bienveillance. Cependant, dans la vûe de faciliter cette recrue, Son Alt. Royale a jugé à propos de porter & de faire notifier au public les dispositions suivantes.

ART. I. Tous les officiers de justice & de police des villes, bourgs, & villages dans toute l'étendue des provinces de S. M. aux Pays-Bas, ainsi que dans les terres franches ou réputées telles, sont autorisés à faire des recrues; & on se promet de leur attachement pour les intérêts du service de Sa Majesté, qu'ils saisiront avec empressement cette occasion d'exprimer leur zele & de se former un titre à des marques de la bienveillance de Sa Majesté.

II. Il sera payé à chaque officier de justice ou de police, pour chaque recrue qu'il aura faite, & qui aura été reconnue avoir les qualités requises pour être assentée, une somme de 10 écus, faisant 28 florins, argent courant de Brabant, sur laquelle somme sera prise la gratification d'enrôlement, dont l'officier sera convenu avec la recrue, qui ne pourra être moindre que de 14 florins courant de Brabant, & qui sera payée en mains de la recrue, en présence du commissaire ou de l'officier, qui sera chargé de l'assentement.

III. Ceux qui auront fait les recrues, les feront conduire, à mesure qu'ils en auront rassemblé quelques-unes, dans les villes respectives de chaque province, qui ont été désignées pour cet effet par les lettres-circulaires de Son Alt. Royale, adressées aux conseils des provinces & par eux aux magistrats & gens de loi; & c'est dans chacune de ces villes respectives, que la dite somme de 28 florins par chaque recrue, qui aura été assentée, sera payée comptant, par les constitués de la part du commissariat de guerre: mais on laissera à la liberté des recrues le choix de celui des régimens nationaux, dans lequel elles préféreront de servir.

IV. Outre & par dessus la gratification d'enrôlement, sur le pied énoncé dans l'article II. ci-dessus, il sera payé de la part de Sa Maj. à chaque recrue, depuis le jour de l'enrôlement jusqu'à celui de l'assentement, un demi-escalin par jour, à titre

15. Février 1779.

283

de nourriture ; & le prêt ordinaire commencera à prendre cours au jour de l'affentement.

V. Pour qu'il n'y ait point d'abus à cet égard, ceux qui conduiront les recrues dans les villes désignées, auront soin de se pourvoir d'une déclaration des magistrats ou gens de loi des villes ou villages, qui constatera le jour de l'enrôlement de chaque recrue.

VI. Les recrues ne pourront être d'une moindre taille que de 5 pieds 2 pouces. On pourra cependant recevoir aussi celles, qui seroient au-dessous de cette mesure, si la différence n'est pas trop considérable, & si elles n'ont pas encore atteint toute leur croissance, pourvu toutefois qu'elles soient dès-à-présent en état de porter les armes & de remplir les devoirs du service militaire.

VII. L'âge des recrues ne pourra être moins que de 18 ans, ni plus que de 40.

VIII. Le terme de l'engagement sera pour le moins de 3 ans, bien entendu que si, contre toute attente, la présente guerre duroit davantage, l'engagement tiendra pour tout le tems de la guerre.

Fait à Bruxelles, le 11 Janvier 1779.

(Etoit paraphé)

NE. v.

(Signé) CHARLES DE LORRAINE.

(Et plus bas) Par ordre de Son Alt. Royale.

(Contresigné)

DE REUL.

Orroi de S. M. l'Impératrice - douairiere & Reine Apostolique pour un emprunt de 2,400,000 florins argent de change.

MARIE-THERESE, par la grace de Dieu, Impératrice-douairiere des Romains, &c. &c. A tous ceux qui ces présentes verront, salut ; les circonstances actuelles exigeant que nous fassions encore une nouvelle levée, & voulant procurer à nos fideles sujets belgiques les moyens les plus assurés de faire fructifier leur argent & remplacer les fonds qui leur sont successivement refournis par les remboursemens partiaires des emprunts faits précédemment pour notre royal service, lesquels remboursemens continueront toujours avec la même exactitude ; désirant aussi

II. Part.

T

d'exciter leur zèle & leur empressement à préférer les levées, qui se font dans le pays, en leur accordant, pour cette fois & sans conséquence pour la suite, un taux d'intérêt plus haut que celui des derniers emprunts; nous, par avis de nos très chers, chers & féaux, les trésorier-général, conseillers & commis de nos domaines & finances, avons, à la délibération de notre très-cher & très-aimé beau-frère & cousin, le Sérénissime Duc CHARLES-ALEXANDRE de Lorraine & de Bar, administrateur de la grande-maîtrise en Prusse, grand-maître de l'Ordre-teutonique en Allemagne & Italie, notre lieutenant, gouverneur & capitaine-général des Pays-Bas, & oui notre chancelier de cour & d'état, résolu de faire dans notre ville de Bruxelles un emprunt, suivant les points & conditions ci-après.

1°. Il sera ouvert dans la ville de Bruxelles chez la veuve de Nettine & fils, banquiers de la cour, le 5 Janvier 1779, un emprunt de deux millions quatre cents mille florins de change, payable en deniers comptans dont ils délivreront les obligations jusqu'à la concurrence du dit capital. Ces obligations ne pourront être de moindre somme de cinq cents florins de change, mais elles pourront être de plus forte somme par progression de centaine de florins au gré des prêteurs.

2°. Ces obligations porteront un intérêt de 4 pour cent, argent pour argent, qui sera payé aux intéressés par la veuve de Nettine & fils, pendant les douze premières années, le premier paiement à commencer le 5 Janvier 1780, & le douzième s'effectuera le 5 Janvier 1791, & ce terme expiré, on en fera le remboursement pendant dix ans consécutifs, à concurrence de deux cents quarante mille florins de change par an, suivant que le sort en décidera, avec les intérêts en proportion du capital restant pour parvenir ainsi au remboursement entier des deux millions quatre cents mille florins de change.

3°. Les obligations, à la tête desquelles le présent octroi sera imprimé, seront conçues en ces termes : *Nous soussignés à ce spécialement commis*

15. Février 1779.

285

par Sa Majesté Impériale & Royale Apostolique ,
reconnoissons avoir reçu de la
somme de florins argent de change, pour
lesquels, en notre susdite qualité, nous l
payerons une somme de florins argent de
change, dont la première année écherra le

& cela jusqu'au remboursement que nous l..
ferons, en conformité de l'octroi de Sa Majesté ci-
dessus. Fait à Bruxelles le . . .

4°. Nous promettons de faire compter d'année
en année à chaque échéance, à la veuve de Net-
tine & fils, les sommes nécessaires pour faire
face aux payemens stipulés ci-dessus, tant du
capital que des intérêts du présent emprunt.

5°. Afin de pourvoir à la sûreté, tant du ca-
pital que des intérêts annuels de cet emprunt,
& pour donner, à cette occasion, les sûretés
convenables & les plus satisfaisantes, Nous en-
gageons & affectons par ces présentes, envers
ceux qui fourniront audit emprunt, l'exces-
sance quitte & libre de toute charge de tous nos
revenus roïaux, à concurrence de ladite somme,
dans nos provinces belgiques, & spécialement
de nos droits d'entrée & de sortie, dont le rap-
port excède de beaucoup les charges; autorisons
lesdits veuve de Nettine & fils, chargés de la
recette générale desdits droits, à retenir au be-
soin, hors des deniers de leur recette pendant
le terme de vingt-deux années de la durée du
présent emprunt, les sommes nécessaires pour
faire face aux payemens stipulés, tant du capital,
que des intérêts de cet emprunt.

6°. Nous déclarons que tant les capitaux, que
les intérêts en résultans, seront & resteront
exempts de tous impôts & contributions, soit
ordinaires ou extraordinaires, même du papier
timbré, comme aussi de toute confiscation pour
cause que ce puisse être.

7°. Les deniers des pupilles & mineurs, des
majorats, des fidei-commis, des fondations
pieuses, ou d'autres corps ecclésiastiques ou sé-
culiers, & les deniers sujets à remplacement,
pourront être fournis dans le présent emprunt,
nonobstant tous édits, ordonnances & coutumes

au contraire, auxquels nous dérogeons par les présentes. Autorisons tous magistrats & administrateurs des corps ecclésiastiques ou séculiers d'employer dans le même emprunt, pour l'utilité des administrations respectives, telles sommes qu'ils trouveront convenir; les présentes servant d'octroi à cet effet: consentons qu'il sera au choix des intéressés, en fournissant quelques sommes, de les déclarer de nature réelle ou personnelle, comme ils le trouveront bon, & à défaut de déclaration elles seront réputées personnelles.

Mandons en conséquence à tous ceux qu'il appartient, de se régler & conformer selon ce; renonçons au surplus, par ces présentes, tant pour nous, que pour nos héritiers & successeurs, à toute & quelconque exception & bénéfice, tel qu'il puisse être, dont on voudroit se servir pour diminuer ou affoiblir les obligations que nous contractons par les présentes, & dont nous assurons & promettons l'exact & inviolable accomplissement, & dérogeons, pour cette fois, aux ordonnances & instructions qui existent pour la direction de nos domaines & finances, par lesquelles il est défendu de les aliéner, vendre, engager ou charger, soit en tout, soit en partie, dont nous avons relevé & relevons ceux de notre conseil des domaines & finances, ceux de notre chambre des comptes & tous autres que ce regardera; les déchargeons en conséquence, pour ce cas, du serment qu'ils ont prêté sur l'observance & l'exécution des mêmes ordonnances & instructions, lesquelles resteront néanmoins pour tous autres cas, points & articles en leur pleine force & vigueur, & seront ces mêmes présentes exhibées, tant à ceux de nos finances, que de nos comptes, pour être par eux respectivement vérifiées, entérinées & enregistrées selon leur forme & teneur, & ensuite être remis à la veuve de Nettine & fils, pour la sûreté des intéressés. Car tel est notre bon plaisir. En témoignage de quoi nous avons signé les présentes & nous y avons fait mettre notre grand scel. Donné à Vienne le 2 Janvier de l'an de grace 1779, & de

nos regnes le 39me. Etoit paraphé K. R. *vt.* Plus bas étoit signé, MARIE-THERÈSE. Et encore plus bas, par l'Impératrice-douairiere & Reine, A. G. DE LEDERER

Plus bas étoit écrit *Lettres patentes d'octroi portant création d'un emprunt de 2,400,000 florins de change.*

A la suite étoit la vérification du Conseil des domaines & finances de Sa Majesté, comme s'ensuit :

Les trésorier-général, conseillers & commis des domaines & finances de l'Impératrice-douairiere & Reine apostolique, consentent & accordent, autant qu'en eux est, que le contenu au blanc de cette soit fourni & accompli, tout ainsi & en la même forme & maniere que Sa Majesté le veut & mande être fait, par icelui blanc. Fait à Bruxelles, au Conseil des domaines & finances de Sa Majesté, sous les seings manuels des dits trésorier-général, conseillers & commis, le 20 Janvier mil sept cent soixante-dix-neuf. *Etoit signé :* G. BAUDIËR, DELPLANQ, S. H. GILBERT. *Regta.*

Plus bas étoit encore l'entérinement de la Chambre des comptes de Sa Majesté, en ces termes :

Ces lettres patentes sont entérinées selon leur forme & teneur par les président & gens de la Chambre des comptes de Sa Majesté l'Impératrice-douairiere & Reine apostolique, & de leur consentement enregistrées dans les deux départemens : savoir, en celui de Flandre au registre des chartres, n°. 27, fol. 272, & en celui de Brabant au registre des chartres de Brabant, Limbourg & pays d'Outre-meuse, commençant au mois de Mars 1773, marqué lettre T, quotté n°. 23, fol. 152, le vingt Janvier dix sept cent soixante-dix-neuf. *Nous présens, signé, DE WAVRANS, T. P. BARRET DE LA TRAYE.*

Un navire hollandois, que la tempête du 1er. Janvier jetta sur la côte près de la ville d'Ostende, fut dans le plus grand danger d'être brisé, comme deux autres vaisseaux venoient de l'être sous nos yeux. Ceux de

l'équipage de ce navire ne voyant pas de possibilité de gagner terre , n'attendoient que la mort , lorsqu'ils furent sauvés par le courage intrépide de trois marins , qui se trouvant sur le rivage , & bravant la fureur des vents & des flots , ainsi que la rigueur du froid , gagnèrent à la nage le navire , & au moien des cordes qu'ils y apportèrent , parvinrent à retirer tous ceux qui étoient sur ce navire (parmi lesquels se trouvoit un de nos pilotes côtiers) , & à les faire arriver tous à terre. Voici les noms de ces trois braves marins : Jean Cappel vénitien , & Martin Derdas natif de Rotterdam , tous deux matelots sur le navire hollandois le William & Maria commandé par le capitaine Dirick Vermeulen. Le troisieme se nomme François Offerel habitant d'Ostende. Deux autres habitans de cette ville , nommés Jean Kint & Pierre Clauwaert , avoient fait auparavant des efforts étonnans pour parvenir au navire naufragé afin de sauver ceux de l'équipage : ils avoient couru les plus grands dangers de périr , sans se rebuter ; mais ne sçachant pas assez bien nager , ils ne purent réussir dans leur louable entreprise. Le magistrat d'Ostende a mandé ces braves hommes dans son assemblée publique , où , après avoir donné les plus justes éloges à leur courage & à leur zele , il a remis à chacun d'eux un présent en argent comptant , comme une marque de la satisfaction générale qu'inspire leur action hardie & pleine d'humanité.

LA HAYE (le 1. Février.) Les Etats-Généraux ont fait publier des lettres-circulaires en date du 24 Janvier, pour la célébration du jour annuel de jeûne. L. H. P. s'expriment à cette occasion de la manière suivante sur les progrès & les effets de la philosophie. *Quelles justes alarmes ne doit pas nous donner l'abus criminel, que l'on fait des gratuités du Très-Haut? Les biens, que sa bonté nous prodigue, on les consume dans la dissipation & dans un luxe insensé. Les vertus de nos peres, leur application soutenue, leur frugalité, leur zele pour la religion, leur dévouement à la patrie ne trouvent presque plus d'imitateurs. La doctrine salutaire de l'Evangile & de ses préceptes sacrés sont ou méconnus ou méprisés ou violés, ou même audacieusement attaqués. La religion autrefois si puissante sur ce peuple, y conserve à peine quelqu'influence.*

A L L E M A G N E.

BERLIN (le 25 Janvier.) On a rendu publique la note que le prince de Repnin, à son arrivée à Breslau, a eu l'honneur de présenter à Sa Majesté. Cette note semble annoncer que les secours promis par la Russie ne sont pas si près de nous, & qu'on peut encore douter s'ils arriveront en effet.

L'Impératrice de Toutes-les Russies a témoigné prendre dès le commencement le plus vif intérêt aux troubles actuels de l'Allemagne, soit comme Puissance à qui il importe

que l'état légal & constitutif de cette partie de l'Europe soit maintenu en son intégrité, soit comme désirant de voir rendre justice aux Maisons lésées par l'occupation d'une partie de la Bavière, qui ont réclamé ses bons offices & son assistance, soit enfin comme amie intime & alliée de S. M. le Roi de Prusse, engagé dans une guerre onéreuse pour le soutien de l'Empire germanique.

Il n'a point tenu à ses soins & à ses bons offices qu'on ne soit parvenu à prévenir une rupture, ou à l'arrêter dans ses suites, elle n'a négligé aucune occasion de porter la cour de Vienne à des termes d'accommodement justes & satisfaisans pour toutes les parties, & tout récemment la représentation amicale qu'elle a fait faire à la même cour & dont il a été fait communication dans son tems aux ministres du Roi, démontre évidemment jusqu'à quel point S. M. I. a à cœur le rétablissement de la paix & de la tranquillité publique. Une demande de la cour de Vienne vient de mettre l'Impératrice en état de déployer ses sentimens & ses dispositions dans toute leur étendue. Même avant que cette cour eût pu recevoir la représentation ci-dessus mentionnée de S. M. I., elle l'a fait inviter formellement par son ministre près d'elle, le comte de Kaunitz, à employer sa médiation ou ses bons offices conjointement avec la France, pour procurer un accommodement entre elle & Sa Majesté Prussienne.

Une telle proposition ne pouvoit qu'être reçue avec empressement par l'Impératrice de

15. Février 1779.

291

Toutes-les-Russies, tant par son désir personnel de voir la paix & la tranquillité rétablies pour le bien de l'humanité, que par la persuasion où elle est, que S. M. le Roi de Prusse ne s'est point écarté de ses vûes pacifiques, pourvû seulement que la fin de la guerre renferme en soi la sûreté de la constitution germanique & la satisfaction due aux Maisons lésées, & plus que toute autre considération encore, pour la certitude qu'a Sa Majesté Imperiale que son acceptation sera agréable à S. M. Prussienne : son ministre s'étant déjà expliqué envers le chargé d'affaires de la cour de Versailles sur l'intervention offerte de sa cour à la paix, que le Roi souhaitoit aussi d'y joindre les bons offices de l'Impératrice de Russie. C'est ainsi pour servir à l'ouvrage désiré & salutaire de la pacification, que l'Impératrice de Toutes-les-Russies a ordonné au soussigné de se rendre près du Roi pour recevoir de S. M. toutes & telles propositions qu'il lui plaira de faire & ensuite procéder à l'emploi effectif de la médiation & des bons offices de S. M. I. en tel tems & lieu & de la maniere qu'il sera convenu, tant avec les deux parties principales intéressées, qu'avec la cour de Versailles, à qui la cour imperiale de Russie a déjà fait part de l'acceptation de la médiation conjointement avec elle, aussi bien que de la mission du soussigné. Fait à Breslau, le 19 Décembre 1778.

(Signé)

N. P. REPNIN.

Les dernières lettres de Breslau font mention d'une fâcheuse affaire, où les Autrichiens ont eu contre nous un avantage considérable. Cette affaire a eu lieu à Habelschwerdt dans le comté de Glatz, où le prince de Hesse-Philipsthal s'étant laissé surprendre, le régiment de Luck, récemment levé dans la Nouvelle-Prusse, a perdu environ mille hommes.

VIENNE (le 23 Janvier.) Le 20, il y eut bal & souper chez le prince François de Lichtenstein, où se trouva l'Empereur ainsi que Mgrs. les Archiducs & Mesdames les Archiduchesses. — L'archevêque d'Olmütz qui a beaucoup à craindre des excursions des Prussiens dans la Moravie, s'est réfugié ici. — On apprend que le commerce de Trieste a de nouveaux débouchés, l'un vers la Suède & l'autre vers l'Amérique, & qu'on y équipe des vaisseaux qui doivent s'y rendre. — La cour a fait remplacer les milices frontières de la Transylvanie par des troupes réglées, & ce changement paroît être fondé sur la crainte d'une guerre avec la Russie (a). — Un nommé Darnhoff, déguisé

(a) Ces milices qui ont été formées en régimens depuis quelques années, sont des Valaques, la plupart Grecs-schismatiques, & par-là extrêmement attachés aux Russes, qu'ils regardent comme les protecteurs de leur religion. Il est certainement de la prudence de ne pas leur confier la défense des frontières contre des gens avec lesquels ils s'entendent à merveille. Tant il est vrai que les sectes sont toujours un sujet d'inquiétude

guisé en hermite, qui avoit amassé chez les sectaires de Hongrie une somme de 500,000 florins qu'il conduisoit au Roi de Prusse, a été arrêté à tems. On ne se fût pas attendu à un événement de cette nature, après les graces & les privilèges accordés aux hérétiques dans le cours de ces dernières années (a).

La cour a publié une relation que le lieutenant-général comte de Wurmser a fait remettre par le 1er. lieutenant Utz, son aide de-camp,

d'inquiétude pour le gouvernement. Je conviens que lorsqu'elles sont établies, on ne peut les anéantir; mais il est de la sagesse & de la raison de les empêcher de naître.

(a) Ceux qui ne s'attendent pas à ces sortes d'événemens, ne connoissent point l'esprit de secte. Plus on accorde aux hérétiques, plus ils demandent; & lorsqu'ils demandent inutilement, ou lorsqu'ils n'osent plus se hasarder à demander, ils emploient des moyens qui leur paroissent plus efficaces. *Au commencement*, disoit Charles IX à l'amiral Coligny, *vous étiez contents d'une petite liberté, aujourd'hui vous voulez être nos égaux; dans peu vous voudrez être les maîtres, & nous chasser entièrement du royaume.* — On parle aujourd'hui du retour des Protestans en France: on paroît persuader qu'il n'y auroit rien à craindre de leur part. Je veux le croire dans les circonstances présentes. Mais qu'il prenne un jour envie à un Prince voisin de publier un beau & pathétique manifeste en faveur des Huguenots, de réclamer leurs anciens privilèges &c, & d'appuyer tout cela d'une armée de cent mille hommes: on verra plus d'un Darnhoff faire la quête pour le nouveau Cyrus, & je doute que la charité se borne à ce genre de secours. I. Oct. 1778, p. 216. — 15. Août 1778, p. 634, & autres là-même.

au Maréchal comte de Haddick à Prague, d'où elle a été envoyée ici, concernant l'attaque du fortin, construit par les Prussiens à Ober-Schwedeldorf, dans le comté de Glatz, faite le 18 Janvier 1779, & la prise d'une partie des troupes venant de la garnison de Glatz. En voici le contenu.

M'étant mis en marche de Gishübel le 17 de ce mois au soir, avec une colonne composée d'infanterie allemande & wallonne, de Warasdins & d'une partie des hussards de Wurmsfer & de Barco, & commandée par le général-major baron de Terzy, j'arrivai à Ober-Schwedeldorf ce matin à neuf heures, après une marche très-fatigante. Ne pouvant pas m'informer au juste du nombre de la garnison du fortin, que je trouvai très-bien construit & avantageusement placé, j'en fis faire l'attaque par l'avant-garde de ma colonne, aux ordres du lieutenant-colonel Van der Mersch. Ces troupes continuant l'attaque avec la plus grande fermeté, malgré la résistance opiniâtre que la garnison fit avec beaucoup de bravoure, réussirent à mettre par un obusier le feu à ce fortin, &, toutes les troupes destinées à l'attaque donnant un assaut général, la garnison battit la chamade & se rendit prisonnière. Elle consiste en un capitaine, un lieutenant & plus de 60 soldats. Nous avons aussi trouvé au fortin 3 petites pièces d'artillerie.

Durant l'attaque, les postes avancés de mes hussards s'aperçurent d'un détachement de la garnison de Glatz, qui venoit au secours du fortin : le général-major de Lengerfeld étoit

15. Février 1779.

295

à la tête, aiant sous lui 30 hussards & un bataillon d'infanterie formé de différens régimens, avec deux pieces de canon. En même tems, la colonne du colonel de Klebeck, dont une division de mon régiment formoit l'avant-garde, nous joignit & s'opposa au secours de l'ennemi. Une division de mon régiment & deux de celui de Barco le harcelèrent avec tant de succès, que son infanterie étoit sur le point de se mettre en quarré; mais nos hussards, ne lui laissant pas assez de tems pour exécuter ce dessein, l'attaquèrent à l'arme blanche avec tant de vivacité, que personne de ce détachement ne put s'échapper, & que tous ceux qui ne restèrent pas sur la place, furent faits prisonniers avec tous leurs officiers. Nous avons aussi pris les deux canons de l'ennemi.

Les rapports spécifiés des régimens, dont les hommes de ma troupe étoient tirés, ne m'étant pas encore parvenus, je ne puis donner en ce moment une liste, ni des prisonniers ennemis, ni de notre perte, qui est très-peu considérable. Je ne manquerai pas de faire demain ce détail, ainsi que celui de l'expédition du général comte François de Kinsky, dont j'attends le rapport. Au reste, je ne puis me dispenser de donner, tant à tous les officiers, qu'aux troupes en général, le témoignage, qu'ils ont mérité une entière satisfaction par la bravoure & la bonne conduite qu'ils ont de nouveau signalées en cette expédition.

A Ober-Schwedeldorf, ce 13 Janvier 1779.

(Signé) comte DE WURMSER, lieutenant-général.

Après avoir remarqué “ que c'est la troi-
 „ sieme rencontre, dans laquelle les régi-
 „ mens de hussards de Wurmser & de Barco,
 „ conduits par la prudence & animés par
 „ l'exemple du lieutenant-général de
 „ Wurmser, ont non-seulement atta-
 „ qué de front bien ferrés, dans le meilleur
 „ ordre & avec toute fermeté, mais aussi
 „ percé l'infanterie ennemie, même formée
 „ en quarré „ La Gazette de la cour ajoute
 ce qui suit touchant la surprise exécutée par
 le comte de Kinsky à Habelschwerdt.

Suivant les avis ultérieurs du Maréchal
 comte de Haddick, un officier, dépêché par
 le lieutenant-général comte de Wurmser, lui
 a apporté l'agréable nouvelle, que le général-
 major comte François de Kinsky, détaché
 vers Habelschwerdt dans le comté de Glatz,
 a heureusement porté à l'ennemi, le même
 18 Janvier, un coup si habile, qu'il a fait
 prisonnier le général prussien prince de Hesse-
 Philipsthal avec 3 colone's, 22 officiers,
 tant de l'état major que d'autres rangs, &
 800 soldats. Nos troupes se sont aussi empa-
 rées de 6 drapeaux & de 4 pieces de canon.
 Le comte de Wurmser avoit dépêché le porteur
 de cette nouvelle, pour la communiquer sans délai
 de bouche à Mr. le Maréchal, avec assurance
 de lui faire tenir au plutôt une relation cir-
 constanciée.

Il est très-flatteur pour les troupes impé-
 riales & roïales, que, dans toutes les quatre

attaques, que l'ennemi a tentées contre nos postes avancés, il a été repoussé avec une perte sensible, & que nos deux attaques ont réussi d'une manière aussi glorieuse qu'avantageuse; ce qui ne peut manquer de faire de l'un & de l'autre côté une impression très-vive & d'opérer efficacement sur le courage des deux partis.

Une lettre particulière de la haute-Silésie fait monter à 11 officiers & 276 soldats le nombre des prisonniers, faits par le lieutenant-général de Wurmsfer sur le détachement de la garnison de Glatz, venu au secours du fortin près de Ruckerts & Reinertz: elle parle aussi de l'attaque faite le 14 par les Prussiens contre le poste de Zuckmantel en ces termes. “ le 14 Janvier, le général de
 „ Wunsch attaqua avec 14 bataillons & 15
 „ escadrons le poste de Zuckmantel, où com-
 „ mandoit le colonel de Lœwenehr, du ré-
 „ giment de Hesse-Damstadt. L'ennemi s'é-
 „ toit emparé d'abord des premières mai-
 „ sons de la ville; mais on l'en chassa peu
 „ après, avec une perte d'autant plus grande
 „ pour lui, que deux de ses régimens don-
 „ nerent dans une embuscade, où il y avoit
 „ de l'artillerie, qui les prit en flanc: on
 „ la fait monter à 7 ou 8 cents hommes.
 „ Nous ne comptons de notre côté que 40
 „ tués ou blessés „.

MANHEIM (le 25 Janvier.) Depuis l'amnistie publiée le 21 du mois dernier en Bavière, en faveur des défecteurs, le nombre des troupes électorales augmente à

vue d'œil : la presse est générale en Bavière comme dans le Palatinat ; on en fait monter la totalité à 50 mille hommes, dont 12 mille vont, selon le bruit public, servir avec les Autrichiens.

Dans la dernière pièce publiée par la cour de Berlin, on prétend que le traité conclu par l'Electeur palatin avec l'Impératrice n'a pas été libre, & on cite, en preuve de cette assertion, une lettre de ce Prince, adressée au duc de Deux-ponts, où il est fait mention de l'entrée des troupes autrichiennes sur les terres de Bavière. Il est d'autant plus singulier que cette lettre ait été publiée par la cour de Berlin, que l'Electeur y déclare, en termes très-intelligibles, que la crainte qui peut avoir influé sur lui, est de voir certaines Puissances se mêler dans une querelle qu'elles scauroient infailliblement diriger vers leur intérêt. Voici ses propres termes :

Lettre de l'Electeur au duc de Deux-Ponts. De Munich, le 22 Janvier 1778.

Les suites souverainement dangereuses que cela auroit entraîné, & dont l'issue n'auroit été que très-préjudiciable pour moi & pour tous mes états de Bavière, du Palatinat, de Juliers & de Bergue, sont d'autant plus aisées à prévoir, qu'immanquablement d'autres cours se seroient mêlées de l'affaire, auroient pris le meilleur pour elles, & n'auroient cherché à me laisser que peu ou rien du tout.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 31 Janvier.) Le 26 après-midi,

midi, le capitaine Lloyd, aide-de-camp du général Clinton, est arrivé de New-York au bureau du lord George Germaine. Il a fait la traversée à bord de l'Amazon & apporte pour nouvelle, que la veille de son départ, savoir le 27 Décembre, il est arrivé à New-York un exprès de Géorgie, de qui l'on a sçu que les troupes du Roi avoient été reçues à bras ouverts dans cette colonie : de plus, le capitaine Lloyd a informé le gouvernement, que l'amiral Byron aiant découvert la route que tenoit l'escadre du comte d'Estaing, a appareillé de Rhode-Island le 13 Décembre, pour suivre le commandant françois par-tout où il dirigeroit sa course ; & que lorsque l'Amazon a quitté New-York on venoit d'y apprendre que le général Grant étoit arrivé sans accident avec les troupes qu'il commande aux Indes occidentales. — Le même jour les communes firent mettre sur le tapis les affaires de la compagnie des Indes concernant la mort du lord Pigot à Madras, & elles ordonnerent à cette compagnie de remettre à leur chambre toutes les dépêches reçues de l'Inde depuis le 26 Août 1775 relatives à cette affaire. Le chevalier Burlaby, en faisant l'éloge des talens & des lumieres des ministres du Roi, proposa de leur associer les honnêtes gens & hommes à talens tirés des deux partis, & nomma divers membres des deux chambres d'une sagesse, d'une droiture & d'un patriotisme reconnus pour coopérer avec ces ministres au bien général de la na-

tion dans la conjoncture actuelle : entr'autres il nomma les lords Shelburne & Cambden, & Mrs. Burke & Fox.

L'amiral Shuldham qui avoit fait voile de Portsmouth le 25 du mois dernier, avec la grande flotte marchande de 300 voiles destinée pour les Indes-occidentales, la Nouvelle-York & d'autres parties de l'Amérique, est rentrée le 25 à Portsmouth avec dix vaisseaux de ligne, après avoir escorté la flotte jusqu'à 226 lieues au-delà du cap du Léopard ou pointe de Cornouaille. Les dix autres vaisseaux de l'escadre les ont dû escorter jusqu'à leur destination. Par son retour il se trouve à Portsmouth une nombreuse flotte de vaisseaux de guerre prêts à agir quand les circonstances l'exigeront.

Fin des chefs d'accusation contre l'amiral

Keppel.

Troisième chef.

Que, après que le vice-amiral de l'escadre bleue eut dépassé le dernier des vaisseaux ennemis, qu'ayant immédiatement viré vent arrière, il eut encore porté l'avant de son vaisseau vers l'ennemi, se trouvant alors dans ses eaux, à très-peu de distance de lui, & attendant que l'amiral avançât avec tous les vaisseaux, pour renouveler le combat; l'amiral n'avança point, mais diminua de voiles, & baissa le signal du combat; que dans ce moment-là, ni en aucun autre tems lorsqu'il a porté vers l'ennemi, il n'a point rassemblé les vaisseaux à l'effet de renouveler l'attaque, comme il le pouvoit, vu particulièrement que le vice-amiral de l'escadre rouge avec sa division, qui avoit reçu le moins de dommage, qui étoit retirée du combat depuis plus de tems que les autres, qui étoit prête & en état de le renouveler, se trouvoit alors au vent, pouvoit virer vent arrière, & attaquer n'importe qu'elle partie de la flotte

françoise, si l'on n'eût pas baissé le signal du combat, ou si ledit amiral Keppel eût fait usage du signal indiqué par l'article 31 des instructions relatives aux combats sur mer, au moyen duquel il eût pu ordonner de prendre l'avant à ceux des vaisseaux qui devoient le faire ayant les amures à tribord; ce signal étoit propre à la circonstance pour renouveler le combat avec avantage, après que la flotte françoise avoit été battue, après que sa ligne avoit été forcée & mise en désordre : dans ces circonstances il n'a pas fait tout ce qui étoit en son pouvoir, pour prendre, couler bas, brûler ou détruire la flotte françoise qui avoit attaqué la flotte britannique.

Quatrieme chef.

Que, au lieu d'avancer pour renouveler le combat (ainsi qu'il est allégué dans les articles précédens) comme il eût pu, & comme il eût dû le faire, l'amiral vira vent arriere, gouverna directement en s'éloignant de l'ennemi, en en éloignant la flotte britannique entiere, ce qui lui donna l'occasion de se rallier sans être molesté, de se former de nouveau en ligne de bataille, & de poursuivre la flotte britannique; manœuvre déshonorante pour le pavillon britannique, car elle avoit l'apparence d'une fuite, & elle fournit à l'amiral françois un prétexte pour réclamer la victoire, & publier à l'univers que la flotte britannique a pris la fuite, qu'il l'a poursuivie avec la flotte françoise & lui a offert le combat.

Cinquieme chef.

Que, dans la matinée du 28 Juillet, lorsqu'on s'aperçut qu'il ne restoit plus de la flotte françoise près de celle d'Angleterre, que trois vaisseaux qui gardassent la position que le tout avoit gardée la nuit précédente; que le reste des vaisseaux ennemis étoit à une plus grande distance sous le vent, non pas en ligne de bataille, mais en monceau, l'amiral n'a pas fait poursuivre par la flotte l'ennemi qui fuyoit, & n'a pas même fait donner la chasse aux trois vaisseaux qui fuyoient aussi gouvernant vers le reste de leur flotte; mais qu'au contraire il fit prendre à la

flotte angloise une route directement opposée à celle que suivoit l'ennemi.

Par ces traits de mauvaise conduite & de négligence, on a perdu l'occasion glorieuse qui se présentoit de rendre un service très-essenciel à l'état, & l'honneur de la marine angloise a été flétri.

Le conseil de guerre continue tous les jours sans interruption ses séances à Portsmouth sur ce fameux procès; d'après les dépositions, écoutées ces derniers jours, l'affaire paroît prendre une tournure favorable pour l'accusé. Il n'est cependant pas possible de savoir qu'elle en fera l'issue, d'autant qu'il y a encore un grand nombre de témoins à examiner. En attendant il est juste de faire observer que dans cette occasion, on agit avec la plus grande impartialité; & le vœu général de la nation est que l'innocence de Mr. Keppel soit mise en pleine évidence. Parmi le grand nombre de personnes de distinction, qui se sont rendues à Portsmouth, pour assister au jugement de l'amiral Keppel, se trouve le duc de Cumberland, frère du Roi. Le capitaine Windfor, qui a commandé la frégate le Fox, & Mr. Albemarle Bertie, qui y a servi sous lui comme lieutenant, sont de retour de France, où ils ont été relâchés sur leur parole, pour être témoins dans l'affaire de Mr. Keppel: leur déposition a été d'autant plus intéressante, que ce fut le capitaine Windfor, que l'amiral chargea d'aller demander au chevalier Palliser la raison de son inaction. Dans sa lettre, qui a été la première cause de toute cette affaire, Mr. Palliser fait lui-même men-

tion de cette circonstance. L'on rapporte, qu'avant l'arrivée de Mr. Windsor, l'amiral fit dire à Mr. Keppel, qu'au cas que ce capitaine ne fût point rendu en Angleterre au tems fixé pour l'ouverture du conseil de guerre, on la différeroit volontiers en sa considération; mais que l'amiral s'excusa d'accepter cet arrangement ni aucun autre, qu'on pourroit regarder comme une faveur, qui lui étoit faite par Mrs. les commissaires.

F R A N C E.

PARIS (le 31 Janvier.) Le conseil d'état du Roi a rendu le 10 de ce mois deux arrêts, dont le contenu mérite d'autant plus d'être connu du public, qu'ils fournissent un nouvel exemple des principes d'humanité, qui régulent la conduite de notre gouvernement, & de son attention constante pour le bien-être de toutes les classes des sujets. Le premier de ces arrêts concerne les commis ou autres employés, supprimés par les différentes réformes qui ont eu lieu dans la finance. Il est de la teneur suivante.

Sa Majesté, en ordonnant les diverses réformes, que le rétablissement de l'ordre dans ses finances rendoit indispensables, & en se proposant d'accomplir ce plan salutaire à mesure que les circonstances le permettront, ne détourne point ses regards des privations, auxquelles le bien public assujettit les particuliers. Et désirant concilier, autant qu'il est possible les devoirs de sa justice générale avec les sentimens de bonté, dont elle est bien loin de vouloir se défendre, elle s'est d'abord proposé d'accorder par préférence aux trésoriers, régisseurs, fermiers, & receveurs supprimés, les places principales, qui viendront à vaquer dans la finance : mais, comme

il est un grand nombre d'emplois subalternes, à la nomination de l'administrateur-général de ses finances, ou des fermiers, receveurs, ou régisseurs de ses revenus, & la bienfaisance de S. M. s'étendant à tous ceux de ses sujets, qui ont souffert des réformes & des suppressions, elle a jugé à propos de faire connoître ses intentions à cet égard, par une disposition générale. A quoi voulant pourvoir : où le rapport : le Roi, étant en son conseil, a ordonné & ordonne.

Que tous les commis & employés, qui ont été supprimés, ou qui pourroient l'être par l'effet des réformes, & non par aucun sujet de mécontentement, soient admis à se faire enrégitrer dans un Bureau, qui sera désigné à cet effet chez le premier-commis des finances, en spécifiant, dans une note succinte, l'ancienneté de leurs services, le lieu de leur domicile, l'emploi qu'ils occupoient, les émolumens qui y étoient attachés, & en y joignant un certificat de leurs supérieurs. Sa Maj. veut ensuite, qu'il soit fait diverses copies de cet état, dont l'une sera mise sous ses yeux, & les autres seront envoyées par l'administrateur-général des ses finances aux différens trésoriers, fermiers, & régisseurs des revenus de Sa. Majesté, afin qu'à mesure de vacance d'emplois, qui n'exigeroient ni étude préliminaire, ni connoissances particulieres, & à défaut d'hommes, qui y auroient droit, à titre d'avancement, ou quelquefois par les égards dus à d'anciens services de leurs peres, la préférence soit donnée à ceux des commis & employés, qui ont perdu leur état ; Sa. Maj. voulant, que cette circonstance malheureuse leur procure des droits supérieurs à toute autre recommandation.

Fait au conseil d'état du Roi, Sa. Maj. y étant, tenu à VERSAILLES, le 10 Janvier 1779.

(Signé) A MELOT

Le second concerne les enfans trouvés & sert à prouver, ce qui n'est déjà que trop certain, que si la philosophie continue à dominer sur les mœurs, bientôt elles seront anéanties sans retour. Cet édit est de la teneur suivante,

Dans le compte, que l'on a commencé à rendre au Roi des maisons de charité, Sa Maj. a fixé ses premiers regards sur l'état de ces enfans abandonnés, qui n'ont d'autre appui que sa protection; & elle n'a pu apprendre sans douleur, que dans un des objets les plus intéressans de l'administration publique il s'étoit introduit un abus contraire à tous les principes de l'humanité, & qu'elle ne pouvoit trop promptement réprimer.

Sa Maj. est informée, qu'il vient tous les ans à la maison des enfans-trouvés à Paris plus de deux-mille enfans nés dans des provinces très-éloignées de la capitale: ces enfans, que les soins paternels pourroient à peine défendre contre les dangers d'un âge si tendre, sont remis sans précautions, dans toutes les saisons, à des voituriers publics, distraits par d'autres intérêts, & obligés d'être long-tems en route; de manière que ces malheureuses victimes de l'insensibilité de leurs parens souffrent tellement d'un pareil transport, que près des neuf dixièmes périssent ayant l'âge de trois mois.

Sa Maj. a regretté sensiblement de n'avoir pas été plutôt instruite de ces tristes circonstances; & pressée d'y remédier elle veut, qu'à compter du 1^{er} Octobre prochain il soit défendu à tous voituriers, ou à toute autre personne, de transporter aucun enfant abandonné ailleurs qu'à l'hôpital le plus prochain, ou à tel autre de la généralité, désigné particulièrement pour ce genre de secours; & si cette disposition, que les devoirs de l'humanité rendent indispensable, obligeoit quelque maison de charité de province à une augmentation de dépense, qui surpassât ses revenus, S. Maj. y pourvoira, la première année, de son trésor-royal, & se fera rendre compte, dans l'intervalle, des moyens, qui pourroient y suppléer d'une manière constante & certaine.

Sa Majesté, après avoir ainsi remédié à un mal si pressant, n'a pu s'empêcher de jeter un coup-d'œil plus général sur cette partie essentielle de l'ordre public: elle a remarqué avec peine, que le nombre des enfans exposés augmentoit tous les jours, & que la plupart provenoient aujourd'hui de nœuds légitimes; de manière que les asyles, institués dans l'origine pour prévenir les crimes, auxquels la crainte de la honte pouvoit induire une

mere égarée, devenoient par degrés des dépôts favorables à l'indifférence criminelle des parens ; que par un tel abus cependant la charge de l'état s'accroissoit, & de telle sorte que dans les grandes villes l'entretien de cette multitude d'enfans n'avoit plus de proportion ni avec les fonds destinés à ces établissemens, ni avec la mesure de soins & d'attention, dont une administration publique est susceptible ; qu'enfin il résultoit encore d'un pareil désordre, qu'en même-tems que les enfans perdoient cette protection paternelle, qui ne peut jamais être remplacée, les meres de ces enfans renonçant pour la plupart aux moyens de nourrir que la nature leur a confiés, il devenoit de plus en plus difficile d'y suppléer, & de pourvoir à la première subsistance de cette quantité d'enfans livrés au soins des hôpitaux.

Les dangereuses conséquences d'un pareil abus n'ont pu échapper à l'attention de Sa Majesté : elle examinera dans sa sagesse, quelles seroient les précautions nécessaires pour mettre un frein à cette dépravation : & voulant néanmoins éviter, s'il est possible, d'avoir à déployer à cet égard la sévérité des loix, elle a jugé à propos de commencer par enjoindre aux curés, à leurs vicaires, & à tous ceux qui ont droit d'exhortation sur les peuples, de redoubler de zèle pour opposer à ce pernicieux dérèglement de la religion, & les préceptes de la religion, & les secours de la charité, afin de parvenir, autant qu'il est en eux, à détourner de ces crimes cachés, auxquels les loix ne peuvent atteindre que par des recherches rigoureuses, mais qui deviendroient cependant indispensables, si les efforts des ministres de la religion, & tous les moyens de bonté que S. M. employe, n'arrêtoient point le progrès d'un si grand désordre : à quoi voulant pourvoir : où le rapport du Sr. Moreau de Beaumont, conseiller-d'état ordinaire, & au conseil-royal de finances ; le Roi, étant en son conseil, a ordonné ce qui suit.

ART. I. à compter du 1 Octobre prochain, S. M. fait défenses à tous voituriers & autres personnes, de se charger d'enfans qui viennent de naître, ou autres abandonnés, si ce n'est pour être remis à des nourrices, ou pour être portés à l'hôpital d'enfans trouvés le plus proche, à peine de mille livres d'amende ; ordonne S. M. aux officiers & cavaliers de maréchaussée

de tenir la main à l'exécution du présent arrêt.

ART. II. Si les dispositions de l'article ci-dessus occasionnoient une dépense extraordinaire à quelques hôpitaux de province, & si cette dépense excède leurs revenus, S. M. veut qu'en attendant qu'il y soit pourvu d'une manière stable, les fonds nécessaires soient payés de son trésor-royal, la première année, soit par assignation sur le domaine, soit autrement.

Le conseil d'état a agréé ces jours ci le projet d'établir à Paris de nouvelles voitures publiques à la place des fiacres : la compagnie, qui le propose, est la même qui avoit déjà le privilège des voitures pour les environs de la capitale : elle paiera pour son nouveau privilège une certaine somme, que l'on dit être de six millions; &, pour s'en rembourser, elle sera autorisée à porter le prix d'une voiture de 24 à 30 sols par heure; mais en même tems elle procurera au public l'avantage d'avoir des voitures douces & de bons chevaux, au lieu des voitures sales & délabrées & des chevaux éclopés, qui formoient ci-devant l'équipage des fiacres de Paris.

On vient d'envoier aux différentes amirautés un autre arrêt du conseil d'état, qui n'est pas encore publié ici. Il est daté du 14 de ce mois, & visé le 19 par Mr. le grand-amiral. Il y est dit que la république des Provinces-unies n'a obtenu de la cour de Londres une liberté pour la navigation égale à celle que le Roi avoit conditionnellement promise au pavillon de cette république, & que lui assuroient ses traités avec l'Angleterre, Sa Majesté révoque, à l'égard des sujets de la république, les avantages

annoncés par le règlement du 26 Juillet, concernant le commerce & la navigation des bâtimens neutres; & elle déclare qu'à compter du 26 Janvier 1779, les bâtimens appartenans aux Sujets de la dite République acquitteront le droit de fret tel qu'il se trouve établi, se réservant de faire publier un nouveau tarif. Mais Sa Majesté considérant que la ville d'Amsterdam a fait les efforts les plus patriotiques pour déterminer la République à se procurer, de la part de la cour de Londres, l'assurance de la liberté illimitée qui appartient à son pavillon, par une suite de son indépendance & de l'intégrité du commerce que lui assurent le droit des gens & des traités; & S. M. voulant donner à la dite ville un témoignage éclatant de sa bienveillance, elle l'exempte des autres, & lui conserve les avantages dont jouissent les denrées qui lui sont propres. En conséquence elle prescrit les mesures pour constater quels seront les bâtimens frétés par des domiciliés de cette ville.

Le bruit court que dès que les Hollandois ont eu connoissance de cet édit, ils ont changé d'avis, se sont rapprochés de nous, & se mettront en devoir de nous apporter du bois de construction dans des navires bien accompagnés.

Les trois vaisseaux neufs lancés à l'eau à Rochefort ne tarderont pas à partir. Le Scipion est commandé par le comte de Cherisey; l'Hercule, par le comte d'Amblimont;

15. Février 1779.

309

blimont; & le Pluton, par Mr. des Touches : ils font tous trois de soixante-quatorze canons. On écrit de Brest, qu'il y est arrivé cinq bâtimens de Hollande, chargés de bois de construction. L'escadre de Mr. de Grasse est de 6 vaisseaux de ligne & de 5 frégates : une division a été prendre à l'isle d'Aix plusieurs navires de Bordeaux, pour les convoier à la Martinique & à Saint-Domingue ; les assurances se font faites à 30 pour 100.

Les Anglois ont fait sur nous 5 prises fort riches ; mais nos corsaires leur ont fait aussi tout le mal qu'ils ont pu. On écrit de Saint-Malo, le 20 Janvier, qu'on a conduit en ce port deux prises, faites par le sieur du Fugerai -- Garnier, lieutenant de frégate auxiliaire, commandant le Cutter du Roi la Guêpe ; savoir, le Cutter anglois la Marie, d'Exeter de 10 canons, 12 pierriers & 49 hommes d'équipage, & un bâtiment anglois de 4 canons & 4 pierriers, chargé de munitions de bouche pour Gibraltar. Des lettres du 25 portent : 1°. qu'il vient d'entrer en ce port une reprise, faite le 21 du même mois par le sieur de Kergatiou, commandant la frégate du Roi la Danaë : c'est le Sloop la Trinité, de Belle-Isle, capitaine Pierre Lagoff, qui avoit été pris le 17 par le corsaire l'Actif, de Gersey : 2°. que le corsaire l'Américain, de Granville, qui est en relâche à Cancale, a fait pendant sa croisiere, six prises ; savoir, un Corsaire qui est à Brest, un Aviso du

Roi d'Angleterre, venant de Québec, qui est à Roscoff, & 4 bâtimens marchands; de plus cinq rançons, pour la somme de deux cents vingt mille livres; ce Corsaire a aussi cent quatorze prisonniers à bord. — Une lettre du Havre du 25 nous apprend que les corsaires de ce port le Dugué-Trouin, capitaine du Casson, l'Épervier, capitaine Malleville, celui de Caen, le Brave-Normand, capitaine Harel, & celui de Dunkerque, le Maraudeur, capitaine Robert Cornu, viennent d'arriver dans cette rade avec deux prises; l'une qui a été amarinée par le capitaine Cornu, est un bâtiment à trois mâts, qu'on estime de 400 tonneaux, & qu'on dit en contenir 300 de sel, de plomb & quelques caisses de glaces; il sortoit de Liverpool, & étoit destiné pour Londres; la deuxième des prises, amarinée par le capitaine du Casson, venoit de New-York, chargée de 300 boucauts de tabac, de 60 pieces d'huile & de 150 peaux d'ours.

Suite du traité avec les Américains.

XXV. Afin d'écartier & de prévenir de part & d'autre toutes dissensions & querelles, il a été convenu, que, dans le cas où l'une des deux parties se trouveroit engagée dans une guerre, les vaisseaux & bâtimens, appartenans aux sujets ou peuple de l'autre allié, doivent être pourvus de lettres de mer ou passeports, lesquels exprimeront le nom, la propriété & le port du navire, ainsi que le nom & la demeure du maître ou commandant du dit vaisseau, afin qu'il apparaisse par-là, que le même vaisseau appartient réellement & véritablement aux sujets de l'une des deux parties contractantes; lequel passeport devra être expédié selon le modèle annexé au présent

sent traité : ces passeports devront également être renouvelés chaque année dans le cas où le vaisseau retourne chez lui dans l'espace d'une année. Il a été convenu également, que les vaisseaux sus-mentionnés, dans le cas où ils seroient chargés, devront être pourvus non-seulement de passeports, mais aussi de certificats, contenant le détail de la cargaison, le lieu d'où le vaisseau est parti, & la déclaration des marchandises de contrebande qui pourroient se trouver à bord ; lesquels certificats devront être expédiés, dans la forme accoutumée, par les officiers du lieu, d'où le vaisseau aura fait voile ; & , s'il étoit jugé utile ou prudent d'exprimer dans les dits passeports la personne, à laquelle les marchandises appartiennent, on pourra le faire librement.

XXVI Dans le cas où les vaisseaux des sujets & habitans de l'une des deux parties contractantes approcheroient des côtes de l'autre, sans cependant avoir le dessein d'entrer dans le port, ou, après être entrés sans avoir le dessein de décharger la cargaison ou rompre leur charge, on se conduira à leur égard suivant les réglemens généraux prescrits ou à prescrire, relativement à l'objet dont il est question.

XXVII. Lorsqu'un bâtiment, appartenant aux dits sujets, peuple & habitans de l'une des deux parties, sera rencontré naviguant le long des côtes ou en pleine mer, par un vaisseau de guerre de l'autre, ou par un armateur, le dit vaisseau de guerre ou armateur, afin d'éviter tout désordre, se tiendra hors de la portée du canon, & pourra envoyer sa chaloupe à bord du bâtiment marchand, & y faire entrer deux ou trois hommes, auxquels le maître ou commandant du bâtiment montrera son passeport, lequel devra être conforme à la formule annexée au présent traité, & constatera la propriété du bâtiment ; & , après que le dit bâtiment aura exhibé un pareil passeport, il lui sera libre de continuer son voyage ; & il ne fera pas permis de le molester ni de chercher en aucune manière de lui donner la chasse ou de le forcer de quitter la course qu'il s'étoit proposée.

La fin l'ordinaire prochain.

VERSAILLES (le 30 Janvier.) L'état de la Reine ne laissant plus rien à désirer, tous les seigneurs & dames de la cour furent admis le 17 de ce mois à faire leur cour à Sa Maj. Le lendemain, la Reine, après avoir entendu la Messe chez elle, se rendit à la chapelle du château où elle fut relevée par l'évêque de Chartres son grand - aumônier. La santé de Madame, fille du Roi, se fortifie de jour en jour.

Un des principaux actes de bienfaisance du Roi à l'occasion de l'heureux accouchement de la Reine, est de marier cent filles à Paris. Elles sont prises dans chaque paroisse à proportion du nombre des paroissiens; on donne à chacune cinq cents livres de dot, deux cents livres pour les habiller; & l'allaitement de leur premier enfant sera payé. Celles qui nourriront elles - mêmes, auront le double. La bénédiction nuptiale leur sera donnée à Notre - Dame par Mr. l'archevêque en présence des curés.

M O R T S.

Constantin, Landgrave regnant de Hesse-Rhinfels-Rothenbourg, chevalier de la Toison-d'or, lieutenant-feld-maréchal au service de la Maison d'Autriche, est mort le 30 Décembre, âgé de 63 ans.

François - Antoine comte de Halleweil, maréchal héréditaire de la Suisse, conseiller intime actuel & chambellan de Leurs M. I. & R, lieutenant-général de leurs armées, & président de la commission pour les Invalides &c, est mort à Vienne le 5 Janv. dans la 77e. année de son âge.

Thomas Plunquett, lieutenant - général au service de L. M. I. & R, & gouverneur d'Anvers, est mort à Liege le 19 Janvier.

Philippe comte de Sinzendorff, trésorier héréditaire du St. Empire, chambellan de L. M. I., & général major de leurs armées &c, est mort à Vienne le 9 Janvier, dans la 62. année de son âge.

Marie-Charlotte comtesse de Daun, Dame de la Clef-d'or près de l'Impératrice-Reine, comme aussi Dame de la Croix-étoilée & nièce de l'immortel maréchal comte de Daun, est morte à Vienne le 24 Janvier dans la 53. année de son âge.

Ferdinand-Maximilien baron de Moser, membre de la régence de la Basse-Autriche & président de l'Ordre-équestre dans les Etats de la même province, est mort à Vienne, le 25 Janvier, âgé de 61 ans.

Léopold-Marie-Joseph, comte de Spauër, Pfaum & Valör, évêque de Brixen, est mort le 31 Décembre dernier à l'âge de 82 ans. Le comte Ignace de Spauër, élu coadjuteur le 25 Juin 1775, lui a succédé dans ce siège, qui est un des trois évêchés de l'Empire, appartenant au cercle d'Autriche.

Dans le dernier Journal p. 164, l. 28, *menacé*, lisez *menacés*. — P. 168, l. 25, *circulantes*, lisez *circulant*. — P. 173, l. 11, *d'étoiles*, lisez *des étoiles*. — P. 176, l. 16, *deniere*, lisez *deniere*. — P. 181, l. 22, *la terminaison des verbes*, lisez *les verbes à la terminaison près*. — P. 205, l. 17, *lu*, lisez *lue*. — P. 206, ce qu'on lit depuis la ligne 2. jusqu'à la 21, ayant été inséré sans la participation de l'auteur, n'est assorti ni au lieu ni à la date de l'article. — P. 210, l. 1, *chambellans*, lisez *conseillers*.

T A B L E.

TURQUIE.	(<i>Constantinople.</i>	267.
RUSSIE.	(<i>Petersbourg.</i>	268
POLOGNE.	(<i>Varsovie.</i>	269
ESPAGNE.	(<i>Madrid.</i>	269
PORTUGAL.	(<i>Lisbonne.</i>	273
SUEDE.	(<i>Stockholm.</i>	274
DANNEMARCK.	(<i>Copenhagenue.</i>	275
ITALIE.	} <i>Rome.</i>	277
	} <i>Venise.</i>	280
	} <i>Naples.</i>	281
PAYS-BAS	} <i>Bruxelles.</i>	281
	} <i>La Haye.</i>	289
ALLEMAGNE.	} <i>Berlin.</i>	289
	} <i>Vienne.</i>	292
	} <i>Manheim.</i>	297
ANGLETERRE.	(<i>Londres.</i>	298
FRANCE.	} <i>Paris.</i>	303
	} <i>Versailles.</i>	312
	} <i>Morts.</i>	312